



**Evocation**

**Il était une fois  
le 06 avril 84**

Pp. 2-6

Directeur de la Publication : **Guibaï Gatama**

# L'œil DU **Sahel**

400 FCFA

Tri-hebdomadaire régional d'informations du Nord-Cameroun

N°1056 du mercredi 4 avril 2018



**«20% des patients souffrant  
de goutte développent  
les calculs rénaux»**

Lire l'interview du Dr Raoul Nembot  
Chidjou, directeur de l'hôpital de  
district de Poli. **P. 11**

## **BOKO HARAM**

# 06 militaires tués à Sagmé

P. 7



## **Zuru**

**245 boeufs  
emportés par  
Boko Haram**

P. 7

## **Garoua**

**La vente des  
billets d'avion  
décolle**

P. 10

## **Présidentielle 2018**

**La méthode  
Akere Muna**

P. 8



## **Jeux Fenasco 2018**

**Les athlètes crient famine  
à Ngaoundéré**

P. 8





# Haman Merkozaya, Zourmba Nihi Ousmaïla, Niresitike Dorson.

## Trois ex «mutins» racontent leur 06 avril

**Haman Merkozaya, inspecteur de police 2e grade était élève gardien de la paix au moment de son arrestation. Zourmba Nihi Ousmaïla lui était, gendarme-major au moment des faits. Niresitike Dorson, gendarme-major lui l'était également le 7 avril 1984 au moment de son arrestation. Originaires du Mayo-Louti et aujourd'hui à la retraite, ils ont plusieurs points communs. Ils ont tous éclopé de 10 ans d'emprisonnement ferme et ont été libérés le 1er avril 1991 après avoir purgé 7 ans de prison. Ils attendent également tous d'être appelés un jour pour percevoir leurs indemnités conformément à la loi d'amnistie de 1991.**

**Propos recueillis par Innocent-Blaise Youda**

**Que faisiez-vous avant le coup d'Etat du 6 avril et comment s'est déroulée cette journée pour vous ?**

**Haman Merkozaya.** Les événements du 6 avril 1984 sont intervenus alors que j'étais élève-gardien de la paix. J'avais réussi au concours de recrutement à la police quelques mois plus tôt et j'étais à Yaoundé dans le cadre du parachèvement de la formation. Dans la journée du 5 avril 1984, j'ai été programmé pour faire partie des policiers qui devaient être de garde au parquet général de Yaoundé. J'ai donc passé toute la journée du 5 et toute la nuit du 5 au 6 avril au palais de justice. Nous étions une équipe de 4 personnes.

Cette nuit, aux environs de minuit, nous avons entendu des violents coups de feu en direction de l'ancien palais présidentiel qui jouxte le palais de justice de Yaoundé. Les coups de feu étaient orientés vers une pièce où étaient alors détenus le capitaine Salatou et ses deux compagnons qui avaient été condamnés plus tôt dans une affaire de tentative de coup d'Etat. Nous avons compris qu'il se passait quelque chose de grave au vu de l'intensité des coups de feu, mais personne de nous ne savait avec précision ce qui se passait. Moins de 30 minutes plus tard, les coups de feu ont cessé et on n'a plus rien entendu jusqu'au matin. À 6h, quand j'ai été relevé, j'ai pris un bus pour mon domicile à



Haman Merkozaya,



Zourmba Nihi Ousmaïla,



Niresitike Dorson

Obili-Melen. Juste à la descente, des militaires qui avaient envahi le secteur m'ont demandé de me rendre directement au camp militaire d'Obili sans aucune explication. Après plusieurs heures passées dans le camp de la Garde républicaine, je tombe sur un de mes frères gendarme qui m'informe qu'il doit y avoir eu coup d'Etat dans la nuit, mais lui-même n'avait pas plus de précision. Après de longues heures d'attente, nous avons été transférés au Mindef, à la Sémil, où je vais passer un mois en compagnie d'autres détenus avant d'être conduit à la prison de Kondengui.

**Zourmba Nihi Ousmaïla.** Au moment des faits, je suis gendarme-major en service à la Garde républicaine. J'ai pris la garde au palais de l'unité le 5 avril, laquelle devait se terminer le 6 avril en matinée. Je travaillais sous les ordres du feu capitaine Abali. Nous étions une équipe de 6 hommes postés à l'entrée du palais qui se trouve du côté d'Etoudi et j'étais le seul gendarme-major dans le groupe. A l'époque, dans la gendarmerie, il n'y avait pas beaucoup de hauts gradés et gendarmes-major, je faisais déjà office de haut gradé. Notre garde a commencé le 5 avril à 13h. Mais aux environs de 19h, on nous apprend que le capitaine Abali sous qui nous travaillions pendant la garde a été relevé et remplacé au pied-levé par le lieutenant Garba sans aucune autre précision. Il y avait une consigne stricte qui stipulait qu'aucun homme en tenue, quel que soit son grade, ne pouvait débarquer au palais dans la nuit sans emprunter l'entrée principale.

Sans avoir vu le lieutenant Garba arriver pour relever le capitaine Abali, nous le surprisons en train de faire des tours dans le palais. Jusque-là, on se posait toujours la question de savoir ce que le capitaine Abali avait bien pu faire ou s'il avait été subitement victime d'un malaise. Je me suis rendu au poste de police du palais pour en avoir le cœur net. Le commandant de peloton qui s'y trouvait m'a fait savoir qu'il était dans la même situation que moi. On s'est alors dit que nous allons conti-

nuer notre travail comme d'habitude. Mais par mesure de sécurité, comme je trouvais ce mouvement pas très clair, vers 1h du matin, j'ai décidé de faire fermer le tunnel qui conduisait vers la résidence du président de la République. Et je suis ressorti avec mes éléments dans la cour principale du palais.

Quelques instants après, les armes ont commencé à tonner. On ne savait pas qui nous attaquait. Les coups de feu ont duré toute la nuit. Aux environs de 7h du matin, le capitaine Abali qui avait été remplacé sans explication la veille pendant la garde, a débarqué au palais et a été repoussé par les éléments de la Division de la sécurité présidentielle (DSP). Il a battu en retraite et a pris la fuite. C'est alors que les éléments de la DSP ont décidé de s'en prendre à nous. Devant cette nouvelle situation, nous avons décidé de déposer les armes. Nous sommes restés assis dans le palais pendant 24h sans relève et c'est après qu'on nous a conduit directement à Américanos, en détention.

**Niresitike Dorson.** Moi, j'étais gendarme en service à la Garde républicaine. Dans la nuit du 5 au 6 avril 1984, j'étais de repos et je me trouvais au camp dans la chambre qui m'avait été affectée au Célibatoruim. Aux environs de minuit, des bruits incessants de bottes et des coups de feu ont commencé à se faire entendre. Certains éléments de garde ont accouru vers nos chambres en cognant fortement à nos portes en nous demandant quel type de militaire nous étions, comment pouvions-nous entendre des coups de feu et continuer à dormir. Nous nous sommes rendus au camp en tenue. A peine arrivés, on nous a donnés des armes et nous sommes restés dans la cour à attendre des ordres en vain jusqu'au matin. Tout ce qu'on nous a dit, c'est que le palais était attaqué et on ne savait par qui. Alors que nous étions toujours dans l'attente des ordres pour agir, un hélicoptère est venu larguer des bombes au camp, chacun a pris la poudre d'escampette avec son arme. Je me suis retrouvé du côté de Mvog-Betsi en compagnie d'un

camarade. Il y avait un ratissage des militaires dans le coin et j'ai été pris avec mon arme et transféré immédiatement à l'Emia, puis au Quartier général où on a séjourné pendant deux semaines avant d'être transféré à Kondengui.

**Comment s'est déroulé vos procès ?**

**Haman Merkozaya.** Le mien s'est tenu au Camp de l'unité le 1er août 1984. Bien avant le procès, j'avais été auditionné en prison sans l'assistance d'un avocat. Pendant mon audition, j'avais tenté, en vain, de faire comprendre que je n'étais qu'un élève gardien de la paix et qu'une simple vérification de la main-courante du palais de justice pouvait prouver que je ne savais rien de cette affaire. Selon les informations en ma possession, c'est un camarade de ma promotion, une fois qu'il avait appris que j'avais été interpellé, qui s'était empressé de me charger. On n'a jamais pris le soin de vérifier mes déclarations. Mon interrogateur m'a juste demandé qui m'a amené à Obili au camp militaire ? « Est-ce Abali ? Abale Abale ou le commissaire Sadou ? ». Je lui ai signifié que je ne connaissais aucun de ces types et que je ne les avais jamais rencontrés. Il m'a ensuite demandé quel poste j'allais occuper si le coup d'Etat avait réussi ? Quand je lui ai rétorqué qu'avec mon grade d'élève gardien de la paix, lui-même pense que je pouvais être quoi dans cette affaire, il a piqué une colère et l'interrogatoire s'est terminé-là.

Lors du procès, j'étais assisté par un avocat commis d'office que je n'ai jamais rencontré. Le juge Ananga m'a posé la question suivante : Qui t'a anobli ? J'avoue que je n'ai rien compris à la question. On m'a demandé de me mettre de côté. Je voyais les autres qui passaient et déroulaient leur emploi du temps de la journée du 5 et du 6 avril 1984. La suite, ça a été le prononcé du verdict et j'ai éclopé de 10 ans de prison ferme.

**Zourmba Nihi Ousmaïla.** Des geôles d'Américanos, j'avais été transféré à la prison de Kondengui. Mon procès a lieu

entre le 10 et 14 mai 1984. Bien avant, des auditions avaient eu lieu en prison comme pour tous les autres. Lors de l'audience, la première question qu'on m'a posée était de savoir où je me trouvais dans la nuit du 5 au 6 avril 1984. J'ai répondu naturellement que j'étais au Palais de l'unité. Le juge m'a lancé un "C'est bon merci" avant de continuer en me demandant ce que je faisais là-bas. J'ai raconté tout ce que j'avais fait cette nuit et quand j'ai notamment évoqué le passage où j'indiquais avoir décidé de fermer le tunnel qui donnait accès à la résidence du chef de l'Etat, il s'est écrié : «c'était pour l'arrêter comme une souris !» parlant du président de la République.

J'ai poursuivi en indiquant que j'agissais dans le cadre du respect des consignes et qu'au moment de fermer le tunnel, quand je me suis retrouvé devant la résidence du président de la République avant de regagner la cour principale du Palais, j'avais sur moi une arme et 120 munitions. Si j'étais dans le coup et que je voulais vraiment tuer le Président, à cet instant personne ne m'aurait empêché surtout qu'il se trouvait bien dans sa résidence à cet instant. Il a poursuivi en me demandant ce que je devais avoir si le coup d'Etat avait réussi. J'ai piqué une colère en pleine audience et ce sont mes camarades qui m'ont demandé de me calmer. C'est là que s'est achevé mon procès. J'ai été condamné à mort. Quand on a lu le verdict, j'ai crié à haute voix dans la salle d'audience : «Si j'ai envié Paul Biya, que Dieu me punisse». Nous sommes retournés en prison. Le même jour, au journal de 13h, le président de la République a décidé que nous qui avions été condamnés à mort, qu'on ne soit pas exécuté. Curieusement, on nous a ramenés devant la barre pour un nouveau verdict et ma peine a été ramenée à 10 ans d'emprisonnement ferme.

**Niresitike Dorson.** Le scénario est pratiquement le même pour moi. J'ai également éclopé de 10 ans d'emprisonnement ferme au terme du procès. J'étais jugé au même moment que le gendarme-major Zourmba Nihi. Après mon

audition en prison, on s'est retrouvé au tribunal. Mon procès s'est résumé à quatre questions. Vous étiez-ou ? J'ai répondu au camp dans ma chambre. Tu es sorti après les coups de feu ? J'ai répondu oui. Pourquoi tu es sorti ? J'ai indiqué au juge qu'il s'agit d'un règlement militaire et que je devais me rendre au camp dès qu'il y a des coups de feu. Après, le procureur a requis 20 ans de prison pour moi et le juge m'a donné 10 ans ferme.

### Comment s'est déroulé votre séjour en prison ?

**Haman Merkazaya.** Durant toute cette procédure, nous ne nous connaissions pas. C'est en prison que nous nous sommes rencontrés. Eux, ils appartenaient à un même corps et travaillaient dans la même unité. Moi j'étais de la police, je me demandais toujours ce que je faisais dans cette affaire. En dehors de nos cellules qui étaient différentes, nous étions logés dans le même secteur en prison et on vivait pratiquement les mêmes conditions de détention. Dès mon arrivée en prison, j'ai été installé dans une même cellule que l'ancien gouverneur Hamadou Malloum, le capitaine Tamboutou qui faisait partie de la garde rapprochée d'Ahmadou Ahidjo un moment et Ali Youssoufa, entre autres. J'ai fait la connaissance également des personnalités célèbres comme

Tanko Hassan, le célèbre homme d'affaires de Bonabéri à Douala, l'actuel ministre de la Communication, Issa Tchiroma Bakari, Issa Bakary (ancien Délégué général à la gendarmerie nationale), Abdoulaye Mazou (ancien secrétaire général du Ministère de l'Education nationale)...

Pour ce qui est des conditions de vie, elles étaient inhumaines. A plusieurs reprises, j'ai franchement pensé que nous ne sortirions pas vivants de cet enfer. Les tortures que nous subissions étaient incroyables. On n'avait aucun contact avec nos familles. Il y a eu un mois que nous avons baptisé le «septembre noir». C'était en 1986, et il a été appelé ainsi en raison du nombre important des décès de nos camarades. Cela a été ainsi jusqu'à ce que le Président décide, en 1991, de procéder à une remise de peine. C'est ainsi que le 1er avril 1991, nous avions tous recouvré la liberté et été conduits dans le Mayo-Louti.

**Zourmba Nihni Ousmaïla.** Même pour se nourrir, c'était un problème. Les repas étaient rares et de qualité approximative. Quand un de nous tombait malade, la situation se compliquait parce que avoir accès aux soins était un véritable parcours du combattant.

**Niresitike Dorson.** Dans cette douloureuse épreuve, il faut être

éternellement reconnaissant aux sœurs missionnaires qui venaient nous assister régulièrement. Elles nous reconfortaient beaucoup et se battaient sans cesse pour nous permettre d'accéder à certains soins et services. Elles ont été présentes tout le temps que notre détention a duré et ont joué un grand rôle dans l'entretien de notre moral.

### Vous êtes tous retraités aujourd'hui. Avez-vous pleinement bénéficié de la loi d'amnistie de 1991 ?

**Haman Merkazaya.** La loi d'amnistie a été promulguée après notre libération, le 23 avril 1991. Je me trouvais déjà à Guider quand elle a été promulguée. Un décret du 4 mai 1992 est venu fixer les modalités de réintégration dans des emplois publics des personnes bénéficiaires de la loi d'amnistie. En application de ce décret, j'ai repris le service effectivement le 14 février 1994 dans les services de la Délégation générale à la sûreté nationale à Yaoundé comme élève gardien de la paix. En clair, on m'a repris avec le même grade et le même indice qu'au moment où j'ai été arrêté. J'ai donc travaillé de février 1994 jusqu'à mon départ à la retraite en 2011 sans avoir été rétabli dans mes droits, c'est-à-dire le paiement de mon salaire à partir du mois de février 1985 jusqu'en 1994, date de ma

reprise de service et le rétablissement de 117 mois d'ancienneté de carrière.

Dans un communiqué dont nous avons pris connaissance, il nous était demandé de déposer auprès du secrétariat général de la Présidence de la République nos dossiers afin qu'ils soient examinés. J'ai effectivement déposé mes dossiers et j'ai suivi toutes les procédures dans les services compétents. En 2005, j'ai reçu un document du ministère de l'Economie et des Finances, précisément de la direction des Soldes qui établissait une liste de personnes concernées par la loi d'amnistie et indiquait le montant à leur verser. Dans cette liste, mon nom y figure bien avec le montant de mes indemnités. Nous attendons toujours qu'on nous signifie le jour où on va être payés. Pendant ce temps, certains de nos camarades ont reçu leur paiement, les derniers ont touché en 2015. On espère seulement qu'il s'agit d'un problème de temps et que notre problème va trouver rapidement solution, pour le bonheur de nos familles.

**Zourmba Nihni Ousmaïla.** Comme Haman vous l'a indiqué, nous avons été tous libérés le 1er avril 1991. J'ai repris le travail le 18 janvier 1994, comme si de rien ne s'était passé. On m'a réintégré comme gendarme-major avec le même indice que celui que j'avais au moment de

mon arrestation en 1984. La situation a perduré jusqu'en 2005, date de mon départ à la retraite. Après, j'ai suivi toutes les procédures requises pour pouvoir bénéficier de la loi d'amnistie promulguée en 1991. Mon nom est apparu dans la liste dressant l'état de solde des personnes concernées par cette loi. Le montant qui me revient y est même indiqué, mais je ne sais pas ce qu'il faut faire pour être payé et ce depuis 2005.

### Niresitike Dorson.

Contrairement à mes deux compagnons d'infortune, mon nom ne figure encore dans aucun état de solde dressé par le ministère des Finances. Mais j'ai bel et bien introduit un dossier afin de bénéficier de mes droits. J'ai été réintégré dans le cadre de la réhabilitation des anciens "mutins" à la gendarmerie le 18 janvier 1994. Je suis à la retraite depuis janvier 2011. Ma pension retraite passe, mais sans tenir compte de la période où j'ai été condamné. J'ai apporté tous les éléments qui démontrent que je dois bénéficier moi aussi de la loi d'amnistie. Sans nouvelle des autorités, j'ai déposé un autre dossier pour attirer l'attention sur ma condition aux services des anciens combattants à Garoua. J'ai des camarades de promotion qui ont touché leurs indemnités relatives à l'amnistie mais moi j'attends toujours. ■

**MFOU.** Les propriétaires du site réclament à l'Etat une indemnisation.

## Une fosse commune du 06 avril rend un terrain invendable

Par Raoul Guivanda

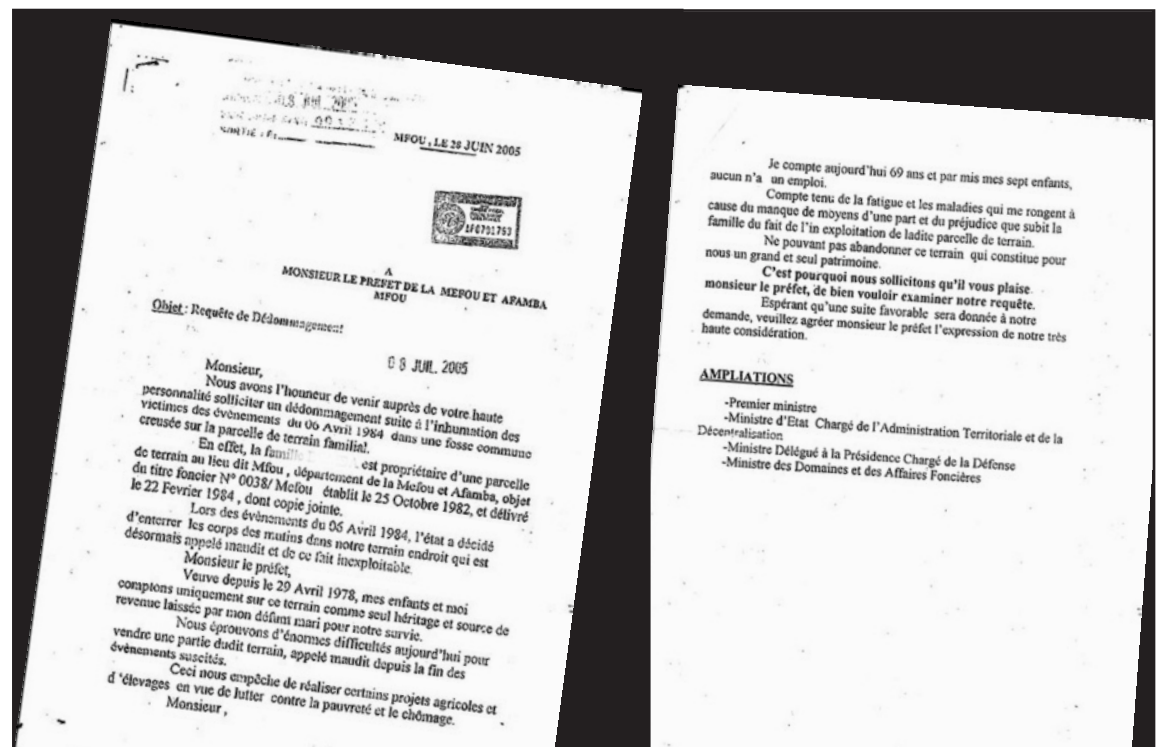
Il n'y a pas que les familles des putschistes du 06 avril 1984 qui demandent à l'Etat du Cameroun des réparations et autres documents entrant dans le cadre de l'application de la loi d'amnistie n°91/002 du 23 avril 1991. De fait, de nombreuses familles des personnes exécutées, disparues ou mortes en prison à la suite de ces tristes événements d'avril 84 sont toujours en attente d'un certificat de genre de mort délivré par les autorités compétentes pour enclencher les procédures nécessaires à la jouissance de leurs biens. Du moins, de ce qu'il en reste, 33 ans après. Et beaucoup parmi les putschistes ou leurs ayant droits ne sont pas encore entrés en possession des biens immobiliers, comptes bancaires, pensions retraites et autres assurances-vie qui leur sont dus.

On en était encore à croire que seules les familles des personnes impliquées à tort ou à raison dans le putsch harcelaient l'Etat pour rentrer dans leurs droits. Que nenni ! Un document, dont votre journal a pu obtenir copie, qui montre qu'une parcelle de terrain utilisée comme fosse commune à Mfou, pour enterrer les personnes condamnées et exécutées à la suite des procès tenus du 10 au 14 mai 1984 à Mfou, appar-

tient à une famille qui réclame aujourd'hui ni plus ni moins qu'une indemnisation. La famille Bomba.

«Nous avons l'honneur de venir auprès de votre haute personnalité solliciter un dédommagement suite à l'inhumation des victimes des événements du 06 avril 1984 dans une fosse commune creusée sur la parcelle de terrain familial. En effet, la famille Bomba est propriétaire d'une parcelle de terrain au lieu-dit Mfou, département de la Mefou et Afamba, objet du titre foncier n°0038/Mefou établi le 25 octobre 1982, et délivré le 22 février 1984», peut-on lire dans la lettre envoyée le 28 juin 2005 au préfet de Mfou et amplifiée à divers ministères dont ceux des Domaines, de l'Administration territoriale, de la Défense. Et même aux services du Premier ministre.

La famille Bomba, dont le chef est décédé en avril 1978, justifie sa démarche par les difficultés qu'elle rencontre pour vendre ladite parcelle. «Nous éprouvons d'énormes difficultés aujourd'hui pour vendre une partie dudit terrain appelé «maudit» depuis la fin des événements sus-cités», relève la famille dans sa correspondance. La famille Bomba indique également être dans l'impossibilité d'exploiter ladite parcelle pour des projets agricoles ou d'élevage, de crainte de ne pouvoir



Fac-similés de la lettre.

écouler les produits sur le marché. Invendable et inexploitable, la famille se retourne donc vers l'Etat pour être indemnisée. A ce jour, selon nos informations, la requête de la famille n'a pas encore connu de suite favorable.

Pour les familles des personnes exécutées à Mfou, dans le cadre des tristes événements du 06 avril 1984, la correspondance de la famille Bomba est une grande bouffée d'oxygène car elle est riche en informa-

tions. Elle indique avec précision et certitude où leurs parents, amis et connaissances ont été enterrés. Pour elles, il y a désormais un lieu symbolique de recueillement, comme il est de tradition en Afrique, sans que cela ne soit considéré ni comme une provocation, ni comme une apologie du 06 avril 84.

Rappelons que selon les documents officiels, l'adjutant-chef Mouyal, le maréchal des logis chef Dangmo Blaise, le

maréchal des logis chef Traptouang Philippe, les gendarmes major Djibrilla Bouba Adji et Kiska Alagao et le gendarme Baganama ont été exécutés et enterrés à Mfou, le 15 mai 1984. Le lendemain, suivront le maréchal des logis chef Danladi Maïtourare et son camarade d'arme Ousmanou Salbé.

Reste à savoir si la fosse commune creusée sur le terrain de la famille Bomba n'a reçu que ces seules dépouilles. ■



# Comité pour la restitution des dépouilles des personnes fusillées ou mortes en prison dans le cadre des événements du 06 avril 1984

Par Guibai Gatama

Ce Comité n'est pas dirigé contre le gouvernement de la République du Cameroun, car il considère le respect des institutions comme sacré. Le Comité n'est, non plus, une remise en cause de l'Histoire, un outil pour faire le procès du 06 avril 1984.

Ceci dit, des Camerounais ayant payé de leur vie leur faute dans le cadre de ces tristes événements de 1984, le Comité demande au gouvernement, dans le cadre du renforcement de l'unité nationale et du respect de la dignité humaine, de :

1. Etablir un certificat individuel de genre de mort des putschistes fusillés ou morts en détention dans le cadre des événements du 06 avril 1984, afin que les familles de ceux-ci puissent disposer d'un document légal leur permettant de liquider les droits de succession en suspens, et de bénéficier de leurs effets. Munies de ces documents, les familles pourront ainsi bénéficier de l'application de la loi portant amnistie.

2. Indiquer les lieux où ont été enterrées les différentes personnes fusillées ou mortes en prison, afin que les familles puissent faire le deuil selon leurs religions, traditions et autres rites.

3. Restituer les dépouilles des personnes fusillées ou mortes en prison dans le cadre des événements du 06 avril 1984, aux ayant droits.

Ces trois revendications fondamentales sont les missions que s'est assignées le Comité. Il sensibilisera aussi bien l'opinion nationale qu'internationale pour que la dignité humaine soit respectée, quelles que soient les circonstances.

Sur la question de l'opportunité de la création d'un tel Comité, il y a plusieurs explications. Nous admettons que sa constitution survienne 27 ans après les faits, le retour de la dépouille de l'ex-président Ahmadou Ahidjo ayant supplanté, ces dernières années et pour des raisons symboliques et politiques, la restitution aux légitimes propriétaires des dépouilles des personnes fusillées ou mortes en prison dans le cadre des événements du 06 avril 1984. Il y a aussi le silence assumé des acteurs politiques, qui n'ont pas pu ou voulu relayer ce sentiment profond de la population.

Nous pensons cependant qu'il survient suffisamment à temps, pour rappeler à la conscience collective cet épineux problème afin que les témoins encore en vie, avant qu'il ne soit tard, fournissent des informations crédibles relatives aux lieux où reposent les différentes dépouilles. Le Cameroun a besoin de ce travail de mémoire pour se réconcilier avec lui-même et pour sa propre Histoire. ■

## LISTES NON OFFICIELLES DES PERSONNES FUSILLÉES ET MORTES EN DÉTENTION DANS LE CADRE DES ÉVÈNEMENTS DU 06 AVRIL 1984

### CONDAMNÉS A MORT ET EXECUTÉS

N°	NOMS ET PRÉNOMS	Date et lieu d'exécution
1	ABALI IBRAHIM (Capitaine)	1er mai 1984, Mbalmayo
2	ABALELE ABAYA (Capitaine)	
3	BOUBA OUMAROU (Capitaine)	
4	YAYA MAZOU (Capitaine)	
5	NDJIDDA DJIBRIL (Capitaine)	
6	AWAL ABASSI (Capitaine)	
7	AMADOU SADOU (Commissaire principal)	
8	ISSA ADOUM (Dg Fonader)	
9	SALE IBRAHIM (Colonel)	
10	YAYA ADOUM (Sous-Lieutenant)	
11	NGOMNA HAMAGABDO (Lieutenant)	
12	OUMAROU YORONGUÉ (Lieutenant)	
13	HAMZA Paul (Lieutenant)	
14	SOULEY GOURNOI (Lieutenant)	
15	DAMA WASSOU (Lieutenant)	
16	MALIKI (Lieutenant)	
17	HAROUNA (Lieutenant)	
18	DOURANDI Mathieu (Lieutenant)	
19	ZEBOBE Elie (Lieutenant)	
20	ALIOUM HAMAN (Adjudant-Chef)	
21	SEHOU TOURÉ (Adjudant)	
22	SALI OUMAROU (Adjudant)	
23	ILOU OUSMAN (Adjudant)	
24	ABAKOURA LIMANGANA (Maréchal des logis chef)	
25	AMADOU ALADJI DJATAO (Maréchal des logis chef)	
26	MEIKLANDI MEY (Maréchal des logis chef)	
27	KOMANDA René (Maréchal des logis chef)	
28	DONGUE Etienne (Maréchal des logis chef)	
29	AHMADOU HAMADJOULDÉ (Maréchal des logis chef)	
30	NLOHOU ADAMOU (Maréchal des logis chef)	
31	SAMBOE Etienne (Maréchal des logis)	
32	OUSMANOU NGAINIM (Maréchal des logis)	
33	AMINOUM AMADOU (Lieutenant)	
34	NGOMNA Jean (Lieutenant)	
35	AMADOU AMINOUM (Maréchal des logis)	
36	MARKISSAM SAIDOU (Sergent)	
37	ABOU KATIL (Suicidé)	
38	DALIL MOUYAL (Adjudant-Chef)	15 mai 1984, Mfou
39	DANGMO Blaise (Maréchal des logis chef)	
40	TRAPTOUANG Philippe (Maréchal des logis chef)	
41	DJIBRILLA BOUBA ADJI (Gendarme major)	

42	KISKA ALAGAO (Gendarme major)	
43	BAGANAMA (Gendarme)	
44	DANLADI MAÏTOURARE (Maréchal des logis chef)	16 mai 1984, Mfou
45	OUSMANOU SALBÉ (Maréchal des logis chef)	
46	SOUWE Thomas (Caporal-chef)	1er juillet 1984, Yaoundé
47	YAYA OUMAROU (Contrôleur de tour à Asecna)	09 août 1984, Yaoundé
48	AFTADI ISAAC (Maréchal des logis chef)	
49	INOUA MOHAMADOU (Inspecteur de police)	
50	GARGA OUDANKOUA (Maréchal des logis chef)	

\* Lieutenant Garba, condamné à mort lors des procès du 27 au 30 avril 1984 à Mfou, en fuite, a été repris par la Sécurité militaire en 1985 et immédiatement exécuté.

### MORTS EN DETENTION

N°	NOMS ET PRENOMS	DATE DE DÉCÈS
1	WAROU Pierre (Gendarme)	03/10/1984
2	GOLDON Jean (Gendarme)	12/10/1984
3	ADAMA AHI (Gendarme)	12/10/1984
4	YODELEGON Mathieu (Maréchal des logis chef)	14/10/1984
5	WALLA Dieudonné (Maréchal des logis chef)	27/10/1984
6	DJELANI GONI (Gendarme)	27/10/1984
7	BATCHANE Daniel (Gendarme)	25/01/1985
8	MOGAPSCY Mathieu (Gendarme)	08/04/1985
9	ADAMA WAPOUO (Gendarme)	15/04/1985
10	HINBARA Marcel (Gendarme)	19/12/1985
11	DAOUDOU Dieudonné (Gendarme)	03/12/1987
12	HAMALAMOU (Gendarme)	02/02/1987
13	DJAKAYA Albert (Gendarme)	13/08/1987
14	MOUSSA DJIBÉ (Gendarme)	15/08/1987
15	AMADOU SADOU (Gendarme)	05/09/1987
16	MADI Pascal (Gendarme)	25/09/1987
17	BOUBA GONI (Sergent-Chef)	03/02/1988
18	DJIBERSOU TCHASSOU (Sergent-Chef)	03/03/1988
19	GAMBAI Joseph (Gendarme Major)	03/07/1988
20	HAMAN Jean (Gendarme Major)	27/07/1988
21	WANMENE Victor (Gendarme Major)	17/08/1988
22	TOUMBA Paul (Gendarme)	21/08/1988
23	NAGASSOU Pascal (Gendarme Major)	11/10/1988
24	MOUDIO HILDINA (Administrateur Civil)	11/04/1989
25	MADAM DOGO ABAKAR (Capitaine)	03/12/1989
26	PAGORE JONAS (Sergent-chef)	
27	HAMAWA KIDJIMAWA (gendarme-major)	

06 AVRIL 1984. Les procès, quand ils avaient lieu, se déroulaient en droite ligne des orientations fixées par l'armée.

# Une justice sous la botte des «vainqueurs»

Par Raoul Guivanda

En rappelant dans son message à la nation, le 10 avril 1984, qu'il n'y avait pas «deux Cameroun», le chef de l'Etat Paul Biya essayait, tant bien que mal, de refréner les ardeurs de ses partisans, lancés aveuglément dans une chasse aux Nordistes. Ceux-ci, il est vrai, avaient déjà été condamnés avant l'heure par le ministre des Forces armées d'alors, feu Gilbert Andzé Tsoungui. «Les forces ayant participé au rétablissement de la situation comprenaient les Camerounais de toutes les origines, sans distinction d'appartenance ethnique, régionale ou religieuse. La responsabilité du coup d'Etat manqué est celle d'une minorité d'ambitieux assoiffés de pouvoir et non celle de telle ou telle province, encore moins celle des Camerounais de telle ou telle religion», essayait de tempérer le président de la République. Qui se souviendra de cette mise en garde du chef de l'Etat lors des procès organisés à la suite de cet événement malheureux ? Qui se souviendra même que des lois étaient encore en vigueur dans le pays ? Qui s'intéressera à garantir le minimum de droits aux «vaincus» ? Le Président avait certes parlé, mais n'avait pas été entendu. Qui pis est, le vent qui soufflait en ce moment sur le pays dégageant son parfum de règlement de comptes que les exécutants maquillaient en opération de «ratissage», balayait tout sur son passage.

## PROCÈS

Les tribunaux militaires, pour ne pas parler du Haut commandement de l'armée qui chapeautait les procès, avaient mis entre parenthèses plusieurs dispositions de la loi en vigueur à l'époque, notamment celles qui disposaient que toute condamnation à mort était soumise à l'appréciation du président de la République en vue de l'exercice de son droit de grâce (article 22 du Code pénal) ; et que tant que celui-ci n'avait pas statué, aucune peine ne pouvait être mise en exécution (alinéa 2). Mieux, la moindre exécution ne pouvait avoir lieu les dimanches et jours fériés (alinéa 4). Va pour le droit.

Pourtant, après les audiences qui se terminaient généralement tard dans la nuit, les exécutions suivaient immédiatement, sans que le chef de l'Etat ne soit saisi pour exercer son droit de grâce. Ainsi, à Mbalmayo, à peine l'audience marathon du 30 avril terminée vers 23h, les condamnés à mort furent passés par les armes au petit matin du 1er mai. Que ce jour fut un dimanche, de surcroît jour férié, ne déranger personne...

Autre date judiciaire marquante de ces procès : l'exécution à Mfou, le 1er mai, du lieutenant Oumarou Yorongui. L'officier fut fusillé, sans avoir été pour le moins du monde jugé. On avait



Paul Biya et Mohamadou Ahidjo. Le temps de l'unité a sonné.

tout simplement oublié de le faire. L'armée réparera la faute en 1989, en organisant en catimini un procès dont la sentence avait déjà été appliquée 05 ans plus tôt.

Des 53 condamnés à mort des procès de Mbalmayo, Mfou et Yaoundé, seul l'homme d'affaires Hamadou Adjé et le capitaine Guerandi Mbara échapperont à la mort, parce qu'ayant pris la fuite. Le lieutenant Garba, introuvable au moment de sa condamnation, sera arrêté en 1985 et passé immédiatement par les armes. Quatre condamnations à vie ont aussi été prononcées, respectivement contre le capitaine Madam Dogo, les gendarmes Harouna Wali, Kidmo Koskré et l'inspecteur de police Boubakari Bello. En 1991, au moment de leur remise en liberté, le capitaine Madam Dogo manquait à l'appel. Il avait trouvé la mort le 03 décembre 1989. Mort tout simplement de

faim.

Neuf personnes furent condamnées à 20 ans d'emprisonnement, dont le commandant Mohamadou Abdoulaye Massa, ex-patron de la Sécurité militaire. A son sujet, un des juges du tribunal militaire déclarera longtemps après que sa condamnation à cette lourde peine était le salaire maximum qu'il pouvait payer à la vérité, sa hiérarchie ayant réclamé la peine de mort pour lui. Dans le même contingent des condamnés à 20 ans de prison ferme, figuraient également Souley Adoum, employé à l'Office national de commercialisation des produits de base (Oncpb) et frère d'Issa Adoum, «cerveau du putsch», et Mme Haoua Alim Konaté, épouse d'un ancien ambassadeur du Cameroun en Arabie saoudite. Pour sa part, l'ex gouverneur devenu écrivain, Hamadou Malloum, écoperà de 15 ans d'emprisonnement. Une peine

infligée à huit autres compagnons d'infortune dont Mahamat Moussa, ancien chauffeur du président Ahmadou Ahidjo. Quarante-deux personnes furent ainsi condamnées à dix années de prison ; cent neuf à cinq ans d'emprisonnement dont le magistrat Abdoulaye Mazou, Issa Bakari, ex-délégué général à la gendarmerie nationale, le colonel Ngoura Beladji, ex-commandant du Quartier général et ex-patron de la région militaire de Yaoundé et le colonel Ousmanou Daouda, ex-directeur du cabinet militaire d'Ahidjo et ex-chef d'état-major particulier du président Paul Biya.

Ibrahim Ndiaye, ancien chef du secrétariat particulier du ministre Aminou Oumarou et une dénommée Adama Garoua, ménagère à Ngaoundéré, écoperent eux de trois années de prison. Neuf personnes furent condamnées à deux années de prison, le gardien de la paix Gara Justin à 18 mois, et quatre autres à un an. L'actuel ministre de la Communication, Issa Tchiroma Bakary, fut acquitté à la barre tout comme Garga Haman Adjé et quelques autres. Mais il sera cependant écroué.

## MALTRAITANCE

De tous ces condamnés, l'homme d'affaires Alhadji Tanko Hassan, ex-président de la section UNC du Wouri, sera le seul à recouvrer la liberté après avoir purgé une peine de trois ans alors qu'il avait été condamné à deux ans. Condamnés à dix ans, à deux ans, à quelques mois, tous les présumés putschistes, du moins les survivants, ne vont commencer à être relâchés qu'à partir de 1990. Dans un état physique pitoyable. Les gendarmes Zené Joseph, Wakna Augustin et Banguim Bigaola avaient

contracté la tuberculose en prison ; Haman Toumba et Mabanga Claude étaient paralysés (Mabanga Claude devait son infirmité à une bastonnade infligée par un de ses geôliers parce qu'il avait introduit un poste radio dans sa cellule) ; le gendarme Daptangou Vounsia avait les appareils génitaux broyés, la faute à un surveillant qui voulait un peu se dégourdir les jambes...

De nombreuses autres personnes ont aussi été détenues sans jugement. Douché par quelques libérations, le Haut commandement de l'armée avait choisi de contourner quelques magistrats «récalcitrants» en incarcérant des «suspects» dans diverses prisons sans jugement. Ce fut le cas par exemple de Kaya Jacques, secrétaire particulier du ministre de l'Education nationale d'alors, Hélé Pierre, qui fut arrêté et gardé sans jugement jusqu'en 1991. Oumarou Haman, élève commissaire de police, fut pour sa part, interpellé le 13 avril 1984 et jugé par le tribunal militaire de Yaoundé le 08 août 1984. Acquitté et libéré, il est à nouveau arrêté sans ménagement, le 14 janvier 1985 et placé sous mandat de dépôt à la prison de Yoko... Quant à Djibril Alhassan, chef du bureau des Mouvements à la Société des transports urbains du Cameroun (Sotuc), il a été arrêté et condamné pour «apologie du putsch», à deux années d'emprisonnement, en mai 1984, mais restera en prison jusqu'en 1990. Sa seule faute : il avait eu, au lendemain du putsch, l'outrecuidance de se vêtir d'une gandoura... A ce jour, 37 personnes ont été recensées dans cette affaire, sans que l'on puisse dire si la liste est exhaustive.

Seule consolation pour ces «putschistes» : avoir échappé à la justice expéditive dont avaient été victimes de nombreuses personnes. Hamadou Ahmadou, infirmier à l'hôpital central de Yaoundé, interpellé le 09 avril 1984 à un check-point situé au carrefour Nlongkak à Yaoundé alors qu'il rentrait chez lui, avait été extrait de son véhicule et froidement abattu devant des passants médusés. Il venait pourtant de passer 24 heures à son lieu de service, à prendre soin des blessés. Sa famille n'a jamais retrouvé son corps. Hamadou Ahmadou est l'un de ces nombreux disparus des événements du 06 avril 1984. A ce jour, aucune liste des militaires et civils morts au combat ou tués peu après leur arrestation, n'est disponible. Personne n'a jamais fait mention des 265 disparus de la Garde républicaine, passés par perte et profit d'une initiative malheureuse et condamnable. Pas plus que personne n'a enquêté sur les exécutions sommaires de certains d'entre eux qui se rendaient aux forces loyalistes... La justice des vainqueurs ne s'accommode décidément pas du devoir de mémoire. ■

## Moudio Hildina : Un cas pathétique pour les bonnes consciences

Le cas qui illustre le mieux la «justice des vainqueurs» est immanquablement celui de l'administrateur civil Moudio Hildina qui occupait, au moment du putsch, le poste de premier adjoint préfectoral de Mbalmayo. Il avait été reversé dans la préfectorale en 1983 après la dissolution de la Primature où il avait exercé les fonctions de chef de service Intérieur, autrement dit intendant du Premier ministre. C'est Bello Boubou Maïgari, alors patron des lieux, qui l'y avait nommé à sa sortie de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (Enam) en 1982. Moudio Hildina avait fait contre mauvaise fortune bon cœur, lui qui chérissait la vie des chefs de terre avec ses grandes résidences et ses nombreux avantages. D'ailleurs, c'est dans un environnement similaire qu'il avait passé une partie de son adolescence. Alors la préfectorale ? Tout son rêve !

Le coup d'Etat du 06 avril le trouve donc en poste à Mbalmayo, ville qui accueille le procès des présumés putschistes du 27 au 30 avril 1984. Dans le contingent des personnes jugées et condamnées, figurent nombre d'amis et camarades de classe.

Quand la décision est prise par les autorités de passer par les armes, à Mbalmayo, le 1er mai 1984, tous ceux qui avaient été jusque-là condamnés à mort, Moudio Hildina est tenu, en sa qualité de premier adjoint préfectoral, d'assister à l'exécution. 37 personnes (connues) avaient été condamnées au cours des procès marathon, mais seulement 36 répondront à l'appel. Le sergent Abou Katil ayant été retrouvé mort avant l'heure fatidique. Selon la version offi-

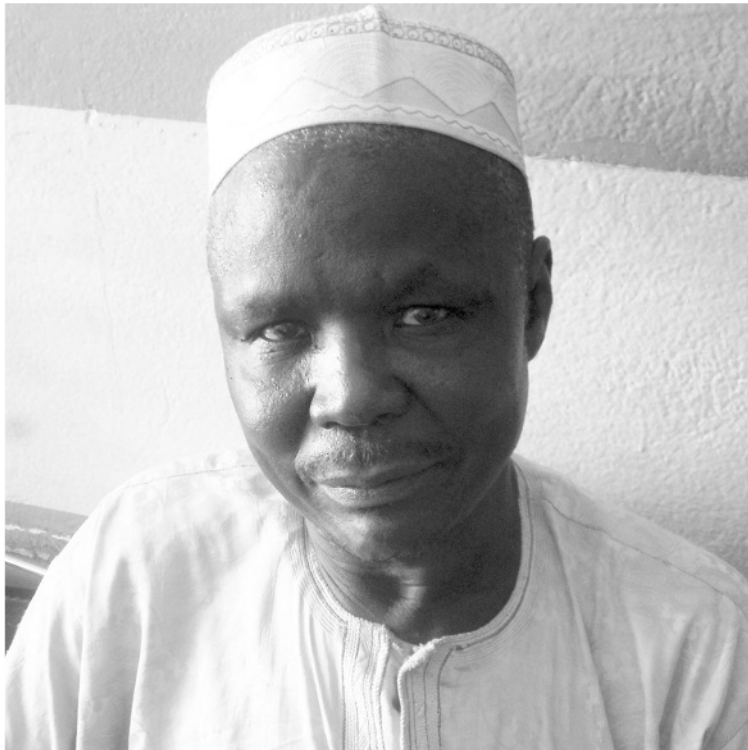
cielle, il s'était suicidé pour ne pas avoir à affronter l'inéluctable sanction suprême qui l'attendait. Mêlé aux officiels, Moudio Hildina assiste à l'exécution. Tant de corps amis tombent sous les balles. A-t-on perçu alors une once de regret dans son regard ? Toujours est-il qu'il est arrêté quelques heures plus tard, jugé pour «apologie du putsch et faiblesse émotionnelle» et condamné à deux années de prison. Son préfet de l'époque, il est vrai, avait déjà savonné la planche de son subalterne dans l'ambiance de la délation du moment. Dans un rapport à sa hiérarchie, il l'avait en effet accusé de s'être fort exclamé à l'annonce de l'échec du putsch...

A la prison de Kondengui où il est interné, l'administrateur civil ne supporte pas le régime de diète qui lui est imposé. En 1986, année supposée de sa libération, il est maintenu en détention. Paralysé parce qu'ayant perdu l'usage de ses membres, amaigri, sans soins, c'est une loque humaine qui est admise à l'hôpital de la garnison militaire de Yaoundé, au début du mois... d'avril 1989. Les médecins concluent très vite que son état est désespéré et ce n'est que pour cette raison que sa famille est priée de venir le récupérer. Son grand frère, Haga Hildina, alors commandant dans l'armée, le ramène à son domicile à Yaoundé où il décèdera le 11 avril 1989. L'aîné ne se remettra jamais de la mort de son petit-frère. Ses facultés mentales en seront grandement affectées - ses armes lui sont retirées alors qu'il est en fonction à Kousséri - et c'est dans une grande tristesse qu'il mourra à Maroua, le 07 août 2009.



**Daptangou Vounsia,** adjudant de gendarmerie à la retraite.

## «Mon procès s'est limité à une seule question»



Propos recueillis par  
**Innocent-Blaise Youda**

**Le 06 avril 1984, vous êtes gendarme en service à la Garde républicaine (GR), précisément à l'escadron qui était de garde au palais de l'Unité. Qu'est-ce qui s'est passé ?**

J'ai exactement été affecté à la Garde républicaine en 1978, un an après mon engagement dans l'armée. J'y étais quand le président Ahmadou Ahidjo a démissionné de ses fonctions de président de la République, et nous nous sommes aussitôt mis au service de son successeur, Paul Biya.

Dans la nuit du 06 avril 1984, l'escadron de feu capitaine Abalélé Abaya auquel j'appartenais, devait assurer la garde du palais de l'Unité. C'est pour cette raison que je me suis retrouvé dans un sous-sol du palais avec des camarades. Là, un écran de contrôle se trouvait à notre disposition, sur lequel nous avons observé un mouvement suspect de militaires sortant du camp de la GR à Obili. Par deux fois, nous avons signalé ce fait à notre chef de garde et il nous a répondu exactement ceci : «taisez-vous, on va voir là où ils vont se diriger».

Peu après, nous avons entendu une détonation à l'entrée du Palais. C'était un coup de canon. Sortis du sous-sol, nous avons constaté que l'entrée du palais avait été defoncée par des assaillants. Il a fallu se regrouper et aller à la rencontre du feu capitaine Abalélé Abaya. «Qu'est-ce qui est arrivé», lui a-t-on demandé ? Il a ordonné que nous gardions notre calme, avant de s'en aller, nous abandonnant là.

Puis, des gens, je ne sais à ce jour qui ils étaient précisément, ont commencé à tirer sur nous. Deux de mes camarades sont tombés, morts. Il s'agit de mon camarade Evélé, un Mousgoum d'origine, et un Peul dont je ne me souviens plus du nom. Pour

ces deux-là, particulièrement, j'étais présent quand ils sont tombés. On nous signalera plus tard le décès d'autres camarades de mon escadron.

**Vous racontez là des événements qui se sont déroulés dans la nuit. Que se passe-t-il ensuite au lever du jour ?**

Peu avant 13 h le lendemain, les choses ont commencé à mal se passer pour nous. Au cours d'un rassemblement, nos armes qui n'avaient tiré aucun coup de feu, avaient été ramassées. Avant que nous ne soyons embarqués à la Semil. Là, on nous a confirmé l'information selon laquelle un coup d'Etat venait d'être déjoué ; coup d'Etat orchestré par les capitaines Abali Ibrahim et Abalélé Abaya.

**Qu'est-ce qui se passe ensuite pour vous et vos camarades ?**

A la Semil, nous avons retrouvé plusieurs autres personnes soupçonnées d'avoir participé à cette triste entreprise. Je me souviens que l'actuel président du Sénat, Marcel Niat Njifenji, était parmi nous. Il sera par la suite transporté dans un hôpital. Je ne le reverrai plus jusqu'à ma sortie de prison.

Après la Semil, nous avons été conduits au lieu-dit : «Centre américanos», actuel QG du GSO. Mon interrogatoire a été très bref. On m'a demandé ceci : «Pourquoi tu n'as pas tiré sur Abali?». J'ai répondu qu'il ne revenait pas à un subordonné de faire du mal à son supérieur. Et que c'est le supérieur qui ordonne à son élément d'agir et qui se doit d'obéir. C'est un principe sacré dans l'armée. J'ai aussi répondu que sans un ordre du supérieur, quelqu'un ne doit tirer sur son chef, que cela ne pouvait se faire. Après le «Centre américanos», nous avons été conduits directement à la prison de Kondengui. Nous devons être fin avril 84, je pense.

A l'entrée de la prison, les vêtements que nous portions ont été déchirés par des gardiennes de prison. Certains sont donc entrés nus. Moi, j'ai eu la chance de tomber sur un morceau de carton dont je me suis servi pour cacher mon sexe avant de retrouver ma cellule. Nous n'y avons pas passé beaucoup de temps avant d'être transférés à Mfou, pour le jugement.

**Comment s'est déroulé votre jugement ?**

On nous appelait et les condamnations pleuvaient. On a condamné certains à mort, d'autres à vie, d'autres à 10 ans, etc. L'un des juges s'appelait Ananga, et notre avocat était Me Nlembé. Le pauvre, il se battait comme il pouvait pour nous défendre. Je me souviens qu'il ne cessait de crier à l'endroit des juges : «Les enfants ne connaissent rien, vous les jugez et vous dites que vous allez les tuer? Tuez-les donc». Il a aussi dit qu'il ne savait pas qu'il y avait un problème entre le Sud et le Nord. Il répétait sans cesse : «Vous n'êtes pas en train de faire un jugement, ça c'est de la mascarade. Le jugement ne se fait pas comme ça !». Mais cela ne changeait rien. Moi, particulièrement, on ne m'a posé qu'une seule question. «Tu étais où ?» J'ai répondu : «J'étais au palais». Une question, une réponse. Voilà à quoi s'est résumé mon procès.

Le procureur avait requis contre moi la prison à vie. Je ne sais pas ce qui s'est passé ensuite, mais dans le réquisitoire, ma peine a été ramenée à dix ans de prison ferme. Mais franchement, que ce fut la peine de mort ou la peine de 10 ans ferme, personne de nous ne croyait qu'il pouvait sortir de là vivant, compte tenu des conditions de détention, aussi bien à la Semil, à «Américanos» qu'à la prison de Kondengui. Car, en détention, nous n'avions rien à manger, rien à boire. On laissait les gens mourir comme des animaux.

**Racontez-nous un peu vos conditions de détention à Kondengui ?**

Nos conditions étaient très difficiles, car nos geôliers nous menaient particulièrement la vie dure. C'était vraiment atroce. Nous étions entre 300 et 400 détenus liés au putsch et beaucoup n'ont pas supporté ; et quand ils mourraient, il fallait parfois deux à trois jours avant de récupérer les corps. Chacun se battait comme il pouvait, avec pour seule arme, sa foi. Chaque jour qui passait, on voyait des gens mourir. Et chaque fois que les corps étaient emportés, on ne fournissait plus aucune information, même pas aux familles des concernés. Personnellement, je pense que je

suis un miraculé.

**Comment recouvrez-vous la liberté ?**

Comme par miracle, on a commencé à libérer une première vague de prisonniers en 1990. Nous autres, qui avions été condamnés à dix ans et ceux qui étaient condamnés à vie, avons été libérés en 1991. C'est à la Briqueterie que j'ai atterri, un jour de Ramadan. Ensuite, nous avons été accompagnés à la gare où un wagon spécial nous avait été affecté pour nous conduire à Ngaoundéré.

Nous avons été rappelés en 1994, 10 ans après les faits dans le cadre de la mise en œuvre de l'amnistie décrétée par le chef de l'Etat. C'est comme cela que j'ai réintégré la gendarmerie où j'ai travaillé tour à tour au Secrétariat d'Etat à la défense (SED), au cabinet du Mindef et dans le département du Mayo-Rey jusqu'à ma retraite en 2011. Malheureusement, depuis mon départ à la retraite, comme beaucoup d'autres «ex-putschistes», je cours toujours après le paiement de mes droits.

**De quels droits s'agit-il ?**

A la suite de la loi d'amnistie promulguée par le chef de l'Etat en 1991, pour avoir bénéficié de celle-ci, on devait nous rétrocéder tous nos droits et biens, y compris de 1984, période des faits, à 1994, période où nous sommes réintégré dans l'armée. La mesure concernait environ 250 personnes. A ce jour, seule une dizaine de personnes a effectivement bénéficié de la loi d'amnistie. Malgré toutes les dispo-

sitions légales et les instructions présidentielles, nous n'avons toujours pas été indemnisés. Nous continuons d'attendre désespérément que nos dossiers aboutissent au ministère des Finances.

**Avez-vous entrepris des démarches pour percevoir dans vos droits ?**

Nous avons fourni les documents appropriés pour ce types de procédures. Nos dossiers ont été normalement enregistrés à la direction de la Dépense du personnel et des Pensions du ministère des Finances. De sources dignes de foi, nous savons que le président de la République, en bon père de famille, avait donné des instructions pour que nos dossiers soient traités avec diligence. Mais ces instructions n'ont pas été respectées. C'est très difficile pour nous. Nombreux n'ont pas pu être réintégré en 1994, du fait qu'ils étaient devenus handicapés pendant leur détention. Ceux-là comptent énormément sur ces droits pour vivre.

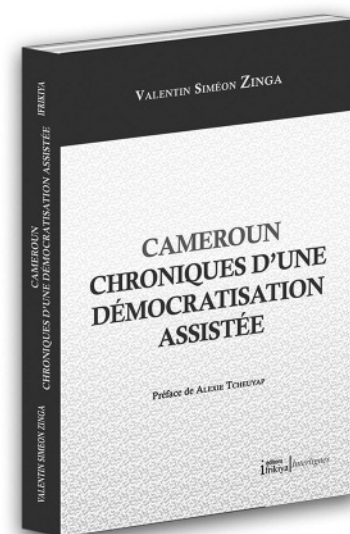
**Est-ce que votre statut d'ex-putschiste peut être à l'origine de ce désagrément ?**

Certaines informations font état de ce que des instructions venues du ministère de la Défense ont interrompu la procédure de paiement de nos droits. Sincèrement, je ne pense pas que le fait que nous ayons été accusés comme putschistes, puisse avoir des répercussions sur notre dossier. Je veux croire qu'il s'agit simplement d'une mesure temporaire et non définitive. ■

# VIENT DE PARAÎTRE

## Cameroun Chroniques d'une démocratisation assistée

Le nouvel ouvrage de **Valentin Siméon ZINGA**



"Dans un contexte où l'information subit les contraintes de la production industrielle, il est difficile pour les historiens du présent que sont les journalistes d'avoir une réflexion approfondie sur la dynamique des rapports sociaux, en général, et sur le fait politique, en particulier. Avec **Cameroun. Chroniques d'une démocratisation assistée**, VZ a réussi cet exploit. Compendium de plusieurs décennies de bonnes feuilles journalistiques, ce livre est déjà, pour cela, une contribution majeure à l'intelligence de notre espace commun, voire de notre vivre ensemble."

Alexie TCHEUYAP,  
Professeur, University of Toronto

Présent  
dans les librairies de  
Yaoundé et Douala

Sortie le 13 mars 2018

éditions  
**IRIKIYA**



**BOKO HARAM.** Les militaires venaient de neutraliser une dizaine de terroristes dans le lac Tchad.

## 06 militaires tombent à Sagmé

Par Yvonne Salamatou

«L'attaque du 02 avril 2018 a été violente. Très violente», confie une source locale. De fait, si l'on s'en tient au seul bilan, elle a de quoi frapper les esprits : sur la vingtaine de militaires du poste de Sagmé, 06 ont perdu la vie dont le chef du détachement sur place, le lieutenant Joly Nkomo, et 03 ont été blessés. «Chez les civils, il y a eu un mort, un enfant de trois ans du nom de Barouko Kaka. Une fille a été aussi sérieusement touchée», poursuit un riverain. Le bilan, qualifié de lourd, interpelle, d'autant plus qu'il est rarissime. En effet, si l'armée camerounaise continuait de perdre des hommes dans cette guerre, cela était davantage le fait des engins explosifs improvisés que des combats directs. Qu'est ce qui n'a donc pas marché dans le dispositif ?

De sources concordantes, ce 02 avril 2018, aux environs de 12 h, des pêcheurs repèrent une concentration des terroristes de Boko Haram dans les environs de l'île de Gomaram dans le lac Tchad, à quelques 09 km de Sagmé. Ils donnent immédiatement l'alerte au poste militaire avancé de Sagmé, lequel constitue le premier verrou du dispositif du Cameroun dans le secteur.

Les militaires montent



Un véhicule accidenté.

alors une opération. Accompagnés des membres du comité de vigilance, ils surprennent le groupe de Boko Haram et tuent plus d'une dizaine de combattants. «Nous avons un bon bilan, nous avons neutralisé une bonne dizaine d'ennemis», confirme un membre du comité de vigilance qui

a participé à l'opération. Après quoi, les militaires regagnent leur base à Sagmé où ils sont repartis dans quelques bâtiments séparés les uns des autres d'à peine 100 m. Ils croient la journée terminée. En fait, elle ne faisait que commencer.

Aux alentours de 18h, trois

véhicules surgissent, feux éteints, et roulent en direction du poste avancé de l'armée. «Il y a eu des discussions sur l'identité des occupants parce qu'ils portaient des tenues de l'armée camerounaise. Ça a été un moment de flottement. Certains disaient que c'étaient des camarades en patrouille

dans la zone, d'autres que c'étaient des ennemis. Un de nous a tiré un coup de feu en l'air, comme un signal. Les véhicules ont répondu par des jeux de phares, et le doute s'est estompé. La suite, c'est qu'une fois cette étape franchie, en un rapide mouvement, les véhicules des assaillants ont pris position autour de nos bâtiments et ont commencé à nous canarder», raconte une source. Les renforts arrivés sur place ne pourront que constater les dégâts. Les assaillants ont emporté des armes, des munitions et un véhicule équipé d'un 14,5. Lequel sera retrouvé le lendemain de l'attaque, non loin du poste, les roues crevées mais la 14,5 intacte. «Un berger qui revenait de la brousse a aperçu le véhicule, en a informé les membres du comité de vigilance et c'est comme cela que nous avons retrouvé le véhicule. Nous frères sont morts en héros, ce sont des grands combattants qui ont donné du fil à retordre à l'ennemi», indique un riverain. Et de conclure : «maintenant que les eaux du lac ont disparu à certains endroits, facilitant la circulation, il va falloir être plus vigilant dans ce secteur». ■

**ZURU.** Les assaillants portaient des tenues de l'armée camerounaise.

## 245 bœufs emportés par Boko Haram



Des boeufs.

Par David Martin

245 têtes de bœufs et 193 moutons et chèvres ont été emportés par les terroristes de

Boko Haram dans la brousse de Zuru, localité située à sept kilomètres environ du centre Amchidé dans le Mayo-Sava. Cette razzia a été opérée

auprès des bergers dans la journée du 1er avril 2018. Selon toute vraisemblance, les assaillants, au nombre de huit, ainsi que leur butin ont pris

la route du Nigeria. «Nous les avons poursuivis sur une quarantaine de kilomètres, en vain», déclare Maïna Kelani, membre du comité de vigilance d'Amchidé. La battue a duré près de dix heures et mobilisé une centaine de personnes.

Les assaillants, vêtus des tenues de l'armée camerounaise, n'ont pas eu du mal à tromper la vigilance des bergers. «Au vu de leur accoutrement, nous avons cru qu'ils étaient des militaires en patrouille dans le secteur jusqu'à ce qu'ils se mettent à nous tirer dessus. Nous avons fui et ils en ont profité pour rassembler les animaux et les acheminer au Nigeria. Ils avaient parfaitement préparé leur coup puisqu'ils avaient remblayé une partie de la tranchée pour faciliter le passage des animaux. Ils n'ont donc pas eu de problèmes pour traverser la frontière», explique Abba Goni, un des quinze bergers. Depuis le 03 avril, l'armée s'attèle à l'aide d'un bulldozer à dégager la tranchée. ■

### AMTALIA. Le poste militaire attaqué par Boko Haram

Par David Martin

Un militaire a été blessé dans la nuit du 1er au 02 avril 2018 au cours d'une attaque du poste militaire avancé d'Amalia. Les assaillants, membres de Boko Haram, se sont heurtés à une forte résistance des militaires camerounais, lesquels ont été contraints de replier en direction du Nigeria. Il est à noter que deux kamikazes ont été tués pendant les combats. Devaient-ils servir à ouvrir la voie aux assaillants ou alors ce sont les assaillants qui essayaient de leur frayer un passage ? Des questions auxquelles il est difficile d'y répondre pour l'instant. Toujours la même nuit, dans la localité de Mougberé non loin de Doublé dans le Mayo-Sava, le nommé Naibé Patrick, agent de santé communautaire, a trouvé la mort dans une incursion de Boko Haram. 16 moutons, une moto et un vélo ont également été emportés par les terroristes. ■



PRÉSIDENTIELLE 2018. L'équipe de campagne du leader du mouvement «Now !» l'a expliquée hier à la presse.

## La méthode Akere Muna

Par Yanick Yemga

C'est un Akere Muna «confiant» qui s'est présenté hier à la presse en son QG de campagne sis au quartier Elig Edzoa à Yaoundé. Le leader du Mouvement «Now !» - qui porte sa candidature à la présidentielle de 2018 - se dit prêt à aller «jusqu'au bout» de la course, ce, en dépit des obstacles, notamment légaux. En l'occurrence, l'article 121 alinéa 2 du code électoral qui ouvre la voie à une candidature indépendante à ce scrutin, à la condition sine qua non que le candidat soit présenté par «au moins 300 personnalités originaires de toutes les régions, à raison de 30 par région, et possédant la qualité soit de membre du Parlement ou d'une chambre consulaire, soit de conseiller

régional ou de conseiller municipal, soit de chef traditionnel de premier degré». Pas suffisant pour refroidir Akere Muna qui soutient pourtant que «les lois électorales au Cameroun obligent à faire des acrobaties, puisqu'elles n'offrent quasiment pas la possibilité d'une candidature indépendante à la magistrature suprême». Des propos qui masquent en réalité une démarche qui s'appuie sur une organisation iconoclaste (dans le contexte camerounais, Ndlr).

C'est qu'autour de l'ancien bâtonnier se déploie une technocratie dont le premier cercle est son équipe de campagne composée de nombreux jeunes qui y occupent des fonctions importantes, à l'instar de Maxime Jong affecté à la «stratégie». Le second cercle baptisé «plateforme pour une nouvelle



Akere Muna. Entouré de son équipe de campagne.

République» est la structure politique de cette organisation qui regroupe des formations comme l'Union des populations du Cameroun (UPC) et

l'Alliance des forces progressistes (AFP). Ses missions sont de «contribuer au programme politique du candidat en participant aux consultations de terrain ; d'investir les leaders issus du mouvement Now ! comme candidats lors des différentes consultations électorales locales ; de mener la campagne sur le terrain en partenariat avec l'équipe de campagne ; de mobiliser le vote et de désigner les scrutateurs».

Le dernier cercle qui constitue la machine électorale - visible - du candidat Akere Muna est le «Mouvement Now !» présenté comme «trans partisan». Selon l'équipe de campagne de l'ancien bâtonnier, cette structure «contribue au programme politique du candidat en participant aux consultations de terrain ; inscrit sur les listes électorales les Camerounaises et Camerounais qui appellent au changement ; encourage la politique de proximité en identifiant les leaders locaux et en les

encourageant à se présenter aux élections législatives ou municipales». Ce Mouvement est constitué notamment de cellules composées de 10 à 15 personnes chacune qui forment à l'échelle nationale le maillage territorial auquel aspire l'équipe de campagne d'Akere Muna.

S'agissant du programme politique de l'ancien bâtonnier, l'on a appris que la première phase de son processus d'élaboration est «achevée». «Nous avons sur la base du modèle (Maep) un comité d'évaluation pays composé d'experts dans divers domaines. Ce comité a fait un diagnostic de l'état de santé du Cameroun dans tous les secteurs, et sur cette base, nous serons à même de proposer un programme politique qui corresponde aux besoins véritables de notre pays, puisque le second pilier de l'élaboration de notre offre politique est la consultation des populations sur le terrain», explique Akere Muna. ■

## Mots pour des maux

L'échange d'Akere Muna avec la presse a également porté sur des thématiques autres que sa stratégie pour succéder à Paul Biya à la tête de l'Etat. L'ancien bâtonnier qui dit avoir envoyé le 3 avril dernier sa lettre de démission à Amnesty International, s'est expliqué sur l'affaire familiale portée devant la justice. Une affaire de succession qui touche à sa «probité». L'ancien bâtonnier pointe du doigt «un manquement à la déontologie des avocats» imputable à Me Fostine Fotso Chebou, le conseil de sa sœur cadette Ama Tutu Muna, ancienne ministre des Arts et de la Culture

(Minac). En appui de sa thèse, il affirme détenir «les preuves» qui attestent qu'il n'a «commis aucun acte frauduleux». Pour autant, Akere Muna est-il vraiment digne de confiance d'autant que certains le soupçonnent à tort, ou à raison, de faire en réalité le jeu du régime et de son chef, Paul Biya dont on le dit proche ? Réponse du candidat : «Je ne roule pour personne». Interrogé sur la responsabilité de ce dernier dans la situation du pays qu'il déplore, l'ancien bâtonnier assène : «Je suis un proposant pas un opposant. Je pense que c'est trop facile de rejeter le tort sur Paul Biya. (...) Ce qui

importe c'est l'avenir et non le passé». Sur la crise anglophone, Akere Muna qui continue d'entretenir le mystère sur le parti politique qui va l'investir, dit être «victime de menaces de la part des sécessionnistes». Le leader du mouvement «Now !» affirme en outre avoir trouvé sur le terrain une «population traumatisée» et propose aux pouvoirs publics une «piste» de solution. «On pourrait, explique-t-il, commencer par prendre le génie militaire pour aider à la reconstruction afin que les populations qui ont fui les villages reviennent». ■

JEUX FENASCO 2018. La ministre des Enseignements secondaires obligée de prolonger son séjour à Ngaoundéré.

## Les athlètes crient famine à Ngaoundéré



Des pancartes.

Par Francis Eboa

Les observateurs avertis avaient prédit qu'il y aura des manquements au niveau de la restauration lors de la 20e édition des finales nationales du

sport scolaire ligue A que Ngaoundéré abrite. «Nous sommes mardi matin aujourd'hui et depuis dimanche que nous sommes là, on n'a pas mangé. Hier soir, on nous a apporté du riz dans les gamelles

juste pour quelques personnes au point où personne n'a mangé», témoigne un athlète logé au lycée technique de Ngaoundéré. C'est le même son de cloche du côté du lycée classique et moderne. «Comment pouvez-vous imaginer qu'ici au lycée classique, nous sommes 854 athlètes et encadreurs, et que, hier soir, on nous apporte 150 gamelles de riz. Qui devait manger et qui pas ? Comme solution, nous avons tous décidé de ne pas manger ; d'ailleurs, voilà leur machin là par terre», relate un athlète au site du lycée classique. Cet amateurisme a tellement courroucé la ministre des Enseignements secondaires qu'elle a finalement décidé de rester dans la capitale de l'Adamaoua jusqu'à la fin de la compétition. «Dans le programme du ministre, il était prévu qu'elle retournerait lundi à Yaoundé, après la cérémonie d'ouverture, pour revenir ven-

dredi pour la cérémonie de clôture qui aura lieu dimanche prochain. Mais avec tout ce qui se passe, elle a décidé de rester ici jusqu'à la fin des jeux. Hier dans la nuit d'ailleurs, elle a instruit qu'on lui trouve d'autres prestataires pour le repas de ces enfants», renseigne un proche du ministre.

Pour ce faire, une réunion de crise a été tenue hier mardi aux premières heures de la matinée par le Minesec et le gouverneur. Même sur le plan sanitaire, la santé des athlètes n'est pas tout à fait sécurisée. «Depuis hier, je ne me sens pas bien. J'ai de la fièvre et le paludisme. Tout ce qu'on m'a donné, c'est deux paracétamols. Je suis un judoka, ma discipline commence jeudi. Si ça continue comme ça, je risque déclarer forfait», témoigne un athlète. En effet, pour la journée mardi, le Pr Nalova Pauline Lyonga Egbe, a demandé que les heures de com-

pétition soient reportées d'au moins deux heures afin de permettre aux athlètes de manger.

### VOLTE-FACE

Il n'y a pas que les problèmes d'alimentation des athlètes qui irritent madame la Minesec. Car après avoir à peine foulé le sol de Ngaoundéré samedi dernier, la ministre des Enseignements secondaires, s'est rendue sur les sites où se déroulent les jeux, et son constat a été clair. «Rien n'a été fait, donc, je ne peux rien vous dire, de peur de dire des choses qui ne seront pas bonnes». «Toute œuvre humaine est perfectible», nuançait Kildadi Taguiéké Boukar. Depuis, Nalova Lyonga n'est plus rentrée à Yaoundé, comme le prévoyait son programme, parce qu'ayant décidé de prendre les choses en main, pour que les premiers jeux de la Fenasco par elle gérés ne soient un fiasco. ■



# Dr Moussa Bongoyok, promoteur de l'Institut universitaire de développement International de Mokolo. «Nous formons des étudiants de 18 pays d'Afrique francophone»

Entretien mené par Jean Areguema

**Qu'est ce qui va concrètement changer avec l'accord signé le 8 février dernier, entre votre institut et l'université de Maroua?**

Comme le terme l'indique, c'est une tutelle, cela veut dire que nous reconnaissons que l'Université de Maroua a des ressources humaines, des ressources matérielles, la technicité et vont nous aider à cheminer vers l'excellence académique. C'est en gros ce que nous avons signé comme accord. D'ores et déjà, le premier changement c'est que nos diplômés seront délivrés par l'Université de Maroua, ce qui ouvre les portes de l'emploi à nos étudiants que ce soit au niveau du gouvernement ou des entreprises privées. C'est un grand avantage et un bénéfice immédiat, mais évidemment, nous allons nous appuyer sur ces ressources parce que l'Université de Maroua compte des centaines de professeurs. Ces enseignants vont renforcer nos capacités. En ce moment, nous avons noué des partenariats formels avec trois universités. Notamment Williams Kenneth University, l'Université de Easton, il y a aussi Promise, mais nous venons de finaliser des accords qui seront signés bientôt avec quatre nouvelles universités qui sont beaucoup plus grandes. Donc une vieille université en Angleterre et trois grandes universités aux Etats-Unis.

**Vous arrivez dans un univers hautement concurrentiel. Quelle est la particularité de votre institution universitaire ?**

Déjà, vous verrez que nous avons mis un accent particulier sur le mot développement international ou si vous voulez, développement tout court. Nous nous sommes rendu compte qu'aucun pays ne se développe seul. Prenez l'Europe, prenez les Etats-Unis, vous verrez la main de l'Asie, vous verrez la main d'autres continents. Mais nous ne voulons pas aussi seulement dépendre de l'extérieur, nous voulons valoriser nos coutumes. Alors notre but c'est de travailler avec ceux qui sont basés sur place, de valoriser leurs connaissances. Ce qui nous manque parfois, c'est la méthode. Nous avons ici et là des expériences, des connaissances. Notre vision est de lier un peu les valeurs culturelles, les connaissances culturelles au développement, aux théories de développement au niveau mondial, pour arriver à la transformation positive de notre société pour faire sortir les plus défavorisés de la captivité de la pauvreté.

**Disposez-vous d'infrastructures et de ressources nécessaires notamment en termes d'enseignants, d'équipements, de laboratoire, bibliothèque, qui vous permettent d'atteindre votre objectif ?**

Je dirai non, et peut-être oui aussi. D'abord non, parce que

surplace, nous sommes au début, il est évident que nous sommes encore en train de construire sur notre campus. Donc, nous n'avons pas encore toutes les ressources. Je dis oui parce que nous avons mis un accent particulier sur la formation en ligne, ce qui nous permet de contourner certaines difficultés. Aujourd'hui nos étudiants font des recherches en ligne. Nous avons contourné la difficulté en nouant des partenariats. Avant de nous rapprocher de l'Université de Maroua, nous avons déjà eu des partenaires aux Etats-Unis. Nous essayons de trouver des solutions aux problèmes actuels. Et nous en avons trouvé, merci au Seigneur, mais nous ne sommes pas du tout découragés par le fait qu'il y ait un peu plus de lenteur dans les travaux de constructions, parce que les grandes institutions du monde ont toujours commencé quelque part.

**Comment se fait l'admission à l'Institut universitaire de développement International de Mokolo?**

C'est standard. Pour être admis dans le programme de licence, il faut avoir un baccalauréat ou tout autre diplôme équivalent reconnu. Pour être admis dans le programme de Master, il faut avoir une licence ou un équivalent reconnu. Et la même chose au niveau du doctorat, il faut avoir un Master avec une mention qui vous permet d'arriver à ce niveau là. Evidemment, nous demandons qu'on nous soumette les attestations de diplômes pour vérifier les relevés de notes pour que nous attestions de l'authenticité des pièces produites.

**Quel est le coût de la formation à l'IUDI?**

Tout à fait. S'il faut comparer le coût de la formation à Mokolo par rapport à ce que nous offrons, à ce que nous avons dû engager comme dépense pour étudier à l'extérieur, ce n'est absolument rien. Les coûts varient d'une filière à une autre, d'un niveau à un autre. Les frais académiques vont de 250.000 Fcfa par an à 2.000.000 F Cfa. C'est vrai, pour les populations locales, ce n'est pas facile, voilà pourquoi nous cherchons des opportunités de bourses. Nous offrons des facilités à ceux qui sont en doctorat d'enseigner à un niveau inférieur en compensation d'une réduction de leurs frais académiques. Nous faisons toutes ces concessions et parfois nous offrons des opportunités de stage aux défavorisés. Mais ceux qui peuvent se battre pour financer leurs études, nous les encourageons à le faire. Nous ne pouvons pas aussi former gratuitement puisque nous devons payer le personnel et mettre justement à la disposition de ces étudiants un minimum d'outils qui leur permettra d'avoir des occasions de réussir dans la vie.

**Combien de diplômés avez-vous déjà mis sur le marché de l'emploi ?**



L'idée est née en 2010 mais vous savez que les dossiers prennent du temps. En 2013 nous avons lancé les activités avec force. Comme nous attendions une tutelle, il fallait travailler en partenariat avec d'autres universités. Alors les premiers étudiants qui ont terminé ont été parrainés par des universités à l'extérieur du pays et ils se distinguent bien sur le marché de l'emploi. Nous avons une vingtaine qui a été formé de cette manière là. Nous avons aussi formé une vingtaine en théologie sur place à Mokolo. Donc une dizaine est au service des églises de la localité. Nous avons également formé une dizaine de laïcs qui sont actifs. En tout nous pouvons dire qu'une quarantaine a été formée, parrainée par des universités étrangères.

**Quels sont les débouchés qui s'offrent aux diplômés de l'IUDI ?**

Evidemment, il n'y en a beaucoup. La particularité de notre institution est que nous accompagnons nos diplômés. Nous ne voulons pas seulement former, nous voulons accompagner les ressortissants. Je vais juste vous donner l'exemple d'un jeune qui a fait des recherches dans une structure étatique de la place et qui a fait un travail excellent. La qualité et la pertinence de son mémoire ont été appréciées par le ministre de tutelle. Le ministre a recruté ce jeune et il travaille maintenant dans son ministère. C'est un exemple parmi d'autres. Cela veut dire que nos étudiants se battent et valorisent leurs compétences sur le terrain. Nous essayons de faire le maximum pour faciliter l'accès au marché du travail. Mais je tiens à souligner qu'en fait, parce que nous attendions cette tutelle, la formation a été assurée par d'autres universités reconnues ailleurs. Ce pourquoi ces universités ont orienté les choses selon leurs propres compétences sans nécessai-

rement tenir en compte les réalités locales. Mais maintenant que nous avons une tutelle académique surplace dans le pays, je pense que c'est vraiment maintenant que nous allons former en prenant en compte toutes les réalités locales.

**Comment voyez-vous votre institut dans les prochaines années ?**

D'abord, nous voulons voir un plus grand nombre d'étudiants. Nous nous sommes gardés de faire beaucoup de marketing académique parce que nous voulions en fait d'abord avoir cette tutelle pour passer à l'étape suivante. Et nous avons des méthodes pour cela. Deuxièmement, nous voulons consolider les acquis des filières existantes, les solidifier et ajouter d'autres filières progressivement. Et notre ambition dans dix ans c'est de ne plus être au niveau d'un institut mais d'une université pleine avec toutes ses compétences, structures et infrastructures. Nous avons des enseignants qui proviennent de l'Amérique du Nord, de l'Europe, de l'Afrique, pas seulement du Cameroun. Je pense à la Côte-d'Ivoire, je pense au Bénin, à Madagascar. Nous avons une diversité d'enseignants et cela fait la particularité de notre institution.

**Les premiers diplômés de l'IUDI ont suivi leur formation en ligne. Après la signature de la convention avec l'Université de Maroua, y aura-t-il des cours en présentiel ?**

Oui tout à fait. Nous voulons avoir les deux. Evidemment, l'avenir est réservé aux cours en ligne et d'ailleurs ça fait notre spécificité. Nous avons été parmi les premiers à offrir des cours en ligne et à soutenir ces cours en ligne mais nous voulons aussi tenir en compte les besoins et les réalités locales. Certains ont encore de la peine à suivre des cours en ligne. Pour eux, nous leur donnons l'occasion de suivre

des cours présentiels c'est pour ça que nous avons lancé les travaux de construction.

**D'où viennent vos étudiants ?**

En ce moment, nos étudiants viennent de 18 pays, essentiellement d'Afrique francophone. Donc nos étudiants sont partout, d'ailleurs c'est aussi le lieu de le souligner, puisque nous offrons des cours en ligne, beaucoup de fonctionnaires qui n'auraient pas pu mettre de côté tout un certain nombre d'années pour étudier en présentiels peuvent travailler normalement et continuer leur formation. C'est ce que nous sommes entrain de faire. Nos étudiants ne viennent pas essentiellement de Mokolo. Mais pour le programme semi résidentiel, nous avons essayé d'encourager les enfants du terroir. Quand je vois le pourcentage de ceux qui ont réussi les bourses c'est surtout ceux du Mayo-Tsanaga, parce que nous nous rendons compte que beaucoup n'ont pas de moyens.

**Vous résidez aux États-Unis depuis quelques années tout en étant le promoteur de l'IUDI. Comment gérez-vous votre institut dans ces conditions ?**

L'avantage de la formation en ligne c'est cela. Nous sommes dans des salles de classes virtuelles. J'enseigne à partir des Etats-Unis. Je n'ai pas besoin d'être dans une salle de classe pour enseigner. C'est l'avantage, maintenant en ce qui concerne l'administration c'est vrai, c'est différent, mais je ne travaille pas seul. J'ai une équipe qui est sur place à Mokolo et nous sommes constamment en communication par skype, par téléphone, et puis comme vous le constatez je viens de temps en temps ici pour me rapprocher davantage de mes collègues, c'est un travail d'équipe et je suis content de la formule. ■



**VOYAGES.** La multiplication des vols domestiques de Camair Co booste cette activité.

## La vente des billets d'avion décolle à Garoua

Par Innocent-Blaise Youda

Ce lundi 2 avril 2018, l'agence Camair Co de Garoua est étonnamment fermée aux environs de 15h, alors qu'elle est généralement ouverte jusqu'à 17h. Un client venu acheter un titre de transport est orienté par le vigile, vers les bureaux de la compagnie situés à l'aéroport international de Garoua. Mais, pour les habitués des voyages au départ de Garoua, il n'est point besoin de se rendre absolument dans une agence de la compagnie aérienne publique, pour se procurer son billet d'avion. En effet, le business de la vente des titres de transport aérien connaît un essor dans la capitale régionale du Nord, depuis que Camair Co a décidé d'effectuer quatre vols hebdomadaires par semaine entre Garoua et Yaoundé ou Douala.

En effet, en dehors de la compagnie qui vend elle-même ses billets pour ses vols, on dénombre sept agences de voyage dans la ville. «Les agences de voyage ont toujours existé dans la ville de Garoua, mais la récurrence des vols de Camair-Co a permis de booster un peu l'activité. Deux nouvelles agences se sont d'ailleurs installées dans la ville. En plus de la régularité des vols, on note que



Un avion de Camair Co en piste

ces vols sont généralement toujours pleins, malgré le coût un peu élevé de ces titres de transport», soutient Habiba Oumarou, vendeuse dans une agence de voyage. Plusieurs choix s'offrent aux clients qui veulent voyager par les vols domestiques de Camair Co, entre le Grand Nord et le Sud. Si vous réservez votre place un mois avant le vol, pour un aller

simple, vous débourserez la somme de 77 770 FCfa, pour un voyage sur la ligne Garoua-Yaoundé ou Garoua-Douala.

En revanche, pour un voyage en aller et retour, sur les mêmes lignes, le titre de transport vous coûtera 96 840 FCfa, si vous faites votre réservation un mois à l'avance. Passé ce délai d'un mois minimum, avant le voyage, les prix augmentent progressi-

vement au fur et à mesure que la date du voyage approche. Un aller et retour vous coûtera alors désormais entre 125 000 FCfa et 135 000 FCfa, si votre réservation intervient à seulement trois semaines de votre voyage. Pour le même voyage, vous payerez entre 135 000 FCfa et 140 000 FCfa, si vous réservez à une semaine du voyage. A moins de trois jours

de votre vol, conséquence le billet d'avion vous coûtera entre 158 000 FCfa et 168 000 FCfa.

Si la plupart des vols Camair-Co affichent complet, on observe cependant que la plupart des vendeurs de billets des vols domestiques, dont la compagnie détient le monopole pour l'instant, estiment que les prix restent élevés. «Ces billets ne sont pas à la portée des citoyens moyens. La région compte de nombreux fonctionnaires qui aimeraient bien rallier le Sud régulièrement, en raison des contraintes familiales ou même pour des voyages de plaisir. Mais, quand vous leur proposez la solution du vol qui est très rapide et pratique, on vous rétorque c'est très cher. Environ 30% des voyageurs par bus rallient le Sud sont des gens qui auraient bien aimé prendre l'avion. Mais, faute de moyens, ils sont contraints de subir la route et les tracasseries que cela entraîne. Je pense que Camair-Co doit pouvoir effectuer au moins un vol au quotidien entre Garoua et Yaoundé ou Douala ; ce qui peut permettre de réduire un peu les coûts et donner l'opportunité à beaucoup de monde de voyager», plaide Fadimatou Oumarou, responsable de l'agence de voyage Souro Voyages. ■

**FADIMATOU OUMAROU.** Elle s'estime heureuse grâce à la vente des billets d'avion.

## Un aller simple pour une vie meilleure

Par I-B. Y

La trentaine entamée, Fadimatou Oumarou cumule déjà sept années d'expérience dans la vente des billets d'avion. Depuis 2016, elle est responsable de l'agence Souro voyages, située en plein centre commercial de Garoua, à côté de la direction régionale d'Afriland First Bank. «J'avais déjà ma propre entreprise et je faisais des prestations dans les services et la fourniture du matériel de bureau. Un parent m'a encouragée à me lancer également dans la vente des billets d'avion. J'ai tout de suite pensé que ça pouvait être une opportunité pour augmenter mes gains. Aujourd'hui, je ne regrette rien, surtout que ces dernières années on observe un accroissement de la clientèle», explique la jeune opératrice économique. Ses clients se recrutent essentiellement parmi les commerçants du marché central, les responsables régionaux des entreprises basés dans le Sud, et certaines autorités administratives. «Pendant les périodes de grande activité (congés scolaires, fêtes religieuses, grands événements... Ndlr), nous pouvons vendre en moyenne 40 à 50 billets par semaine. En période normale,

c'est entre 15 à 25 billets chaque semaine», explique Fadimatou.

La jeune dame souligne cependant qu'en dépit de ce que les vols de Camair Co sont régulièrement pleins, les vendeurs de billets font régulièrement face aux désagréments que vivent les voyageurs. C'est que, certains voyageurs ne dissocient pas les vendeurs de billets et la compagnie. «Il vous arrive souvent de tomber sur des clients qui vont vous foutre la merde tout le long de la journée. Il peut arriver que des clients ratent leur vol et s'en prennent à vous. De même, quand Camair Co accuse des retards dans ses vols, il n'est pas rare de recevoir des coups de fil des clients qui se plaignent, parfois à des heures tardives. C'est difficile, mais c'est aussi le prix à payer», confie la responsable d'agence de voyages, qui poursuit : «Je gagne suffisamment d'argent pour m'estimer heureuse de faire ce métier. Mais, il n'y a pas que de l'argent que je gagne. J'ai réussi, à travers ce job, à me tisser un réseau relationnel important dans la société», se satisfait Fadimatou.

A Souro Voyages, celle-ci ne vend pas uniquement les billets d'avion pour vols domestiques. Il y a également les billets pour

des vols internationaux de Camair-Co, Asky, Ethiopian Airways, Rwandair, Kenya Airways, Air France, Royal Air Maroc et Turkish Airlines. Pour les vols internationaux, la fréquence des ventes reste cependant très faible. En période normale, elle déclare vendre en moyenne deux à trois billets par semaine. Il faut attendre la haute saison, notamment les fêtes de fin d'année, le pèlerinage à la Mecque, etc., pour atteindre la barre de 15 à 20 billets vendus par semaine.

En dépit des gains sur lesquels elle ne fait point la fine bouche, Fadimatou pense pourtant à ne pas se limiter à la vente des billets. Elle compte, dans un avenir proche, développer un mini centre commercial à côté de cette activité. «Après mes études, je n'ai pas eu la



chance de trouver un boulot. J'ai donc été obligée de créer mon propre travail, et ça doit être à la mesure de mon ambi-

tion. Avec l'aide du très haut, je vais me battre petit à petit, et j'espère atteindre un jour mes objectifs», projette-t-elle. ■



**SANTÉ PUBLIQUE.** Longtemps méconnue, la maladie extrêmement douloureuse est en nette augmentation.

# La goutte fait de plus en plus mal

Par Olive Atangana

Depuis le 4 janvier 2018, Blaise Diberco vit un calvaire. «Je suis allé en montagne et à la descente le pied a gonflé. J'ai fait un bilan de santé et c'est à ce moment-là qu'on a détecté la maladie», relate cet inspecteur d'arrondissement des Enseignements Secondaires à Tokombéré. Plus tard l'on détectera qu'il ne souffre de goutte, ce rhumatisme extrêmement douloureux et désormais en plein boom. Autrefois appelée «la maladie des rois» ou «la maladie des riches», en raison des repas bien arrosés qu'eux seuls ont les moyens de se permettre, la goutte est en fait une forme particulière d'arthrite qui provoque des crises récurrentes de vives douleurs à une ou quelques articulations. «Ça brulait. C'est comme si je marchais sur des braises. Pleurer ou ne pas pleurer ne change rien. Je vais beaucoup mieux. J'essaie de me déplacer sans canne et j'essaie de me faire masser le pied qui gonflait au départ. C'est en train de baisser en ce moment mais je compte faire un 2<sup>e</sup> examen de contrôle la semaine prochaine», dit confiant, l'enseignant

Le même optimisme est partagé par Pascal. Cette victime de plus de cette maladie qui atteint des personnes issues de la quarantaine peut désormais souffler, après une souffrance d'environ 10 ans. «Quand elle avait commencé, on ne savait pas ce que c'était. On se disait que c'était une tendinite jusqu'à l'époque, je jouais au football. Comme ça persistait, on a réalisé au bout de 5 ans que c'était la goutte parce qu'il y avait une montée d'acide urique même si à un moment on croyait que c'est du

fait de l'âge», confie ce dernier. Il avait alors 35 ans à l'époque. Et de poursuivre que : «C'est très douloureux. Vous ne pouvez même pas imaginer jusqu'à quel point mais si ça peut vous aider, sachez qu'une crise de goutte fait plus mal que l'accouchement. Quand tu fais la goutte, même au lit le drap ne peut pas te toucher. Ce ne sont que les gouteux qui savent de quoi il est question».

## CONSULTATIONS

«C'est une pathologie bizarre», pense Pascal. En fait, «C'est une maladie caractérisée par une inflammation de l'articulation (arthrite) et une douleur. Elle est provoquée par le dépôt de cristaux d'urate de sodium dans les articulations du fait du taux élevé d'acide urique dans le sang (hyperuricémie) ce qui va aboutir à des poussées inflammatoires douloureuses des articulations», explique le Dr Nembot, directeur de l'hôpital de District de Poli. Ce dernier poursuit que : «Il faut noter que c'est encore une maladie très peu connue. Pour la plupart, c'est généralement au stade de complications que certains viennent en consultation». Longtemps délaissée, la goutte est pourtant l'un des plus anciens rhumatismes et une maladie douloureuse quelque peu en augmentation, si l'on s'en tient à la proportion des consultations médicales. La preuve, à l'hôpital privé de Tokombéré par exemple, c'est une moyenne de 15 patients consultés par semaine, font savoir nos sources d'informations. «Nous recevons en moyenne un patient par mois mais très peu respectent l'hygiène de vie recommandée», informe le directeur de l'hôpital de District de Poli. Même son de cloche à l'hôpital régional de

Ngaoundéré. «Nous avons eu quelques cas en 2017 mais depuis 2018, aucun cas d'hospitalisation. Il faut surtout dire que nous travaillons davantage avec les indicateurs du Minsanté sur les 10 principales maladies à risques. Donc on se concentre sur les maladies potentiellement épidémiologiques. Quand c'est autre chose, ce n'est pas évident», souffle-t-on en ces lieux.

## CRISES

D'après les médecins consultés et les malades, les crises de goutte durent quelques jours ou une semaine. «Ça dépend de l'ampleur», explique Pascal. A ce moment-là, toutes les articulations sont susceptibles d'être touchées, mais le plus souvent, la maladie se déclare d'abord dans celle située à la base du gros orteil. L'articulation devient alors rouge violacé et enflée. Sauf que ce n'est pas toujours ce qui se passe. «Les manifestations varient d'une personne à une autre. Vous allez par exemple voir que chez une personne, c'est au niveau du tendon d'Achille. Chez une autre c'est au niveau de l'orteil ou du poignet et chez une autre au niveau de la base du coup. Donc c'est différent. Pareil pour les traitements», fait savoir un malade. En effet, le gros orteil est généralement le plus souvent touché, mais d'autres articulations peuvent également être affectées. Des crises peuvent alors apparaître, et se caractérisent par des épisodes soudains de douleurs très sévères, de rougeur, de rigidité et d'inflammation des articulations.

## TRAITEMENT ET SUIVI MÉDICAL

Des traitements contre la goutte



Un patient souffrant de la goutte.

existent en effet, sauf qu'ils diffèrent d'un patient à un autre. «J'ai pris beaucoup de traitements qui n'ont pas marché. Après je commandais un médicament en Europe. C'est une sorte d'argile qui se vendait à 50 000. Un coffret de deux. C'est ça qui était efficace. Sauf qu'à un moment, ce n'était plus évident de le commander. Il fallait beaucoup de tractations», dit Pascal, dépité. Et le calvaire de ces malades est loin d'être terminé. «On va par exemple vous donner des anti-douleurs. Et si vous ne savez pas quelles peuvent être les complications pour votre organisme, ça craint. Donc il est difficile qu'on vous donne le traitement adéquat pour cette maladie. J'utilise trois produits. Et à la suite d'un contrôle hors du pays, on avait même constaté qu'il était incompatible et pouvait me créer une insuffisance rénale qui est un facteur à risque. Imaginez donc si je n'avais pas passé ces examens supplémentaires», témoigne un patient.

L'inspecteur d'arrondissement des Enseignements Secondaires renchérit que : «Le traitement est beau-

coup plus thérapeutique que pharmaceutique avec des mesures hygiéniques et diététiques. Je prenais des anti-douleurs et pas de traitement spécifique contre la goutte parce qu'il faut attendre le 2<sup>e</sup> contrôle. Il n'y avait que 4 grammes de plus qui était monté par rapport à la normale. Donc je mets beaucoup plus en pratique ce qu'on me dit». Pour son hygiène de vie, «On m'a conseillé de diminuer le niveau d'alcool, tout comme la viande rouge qui est proscrite à présent. Je consomme beaucoup plus la chair blanche aujourd'hui et moins de sel. Je crois que je vais guérir et ça ne va pas tarder. Puisque je me déplace, j'essaie de courir. Donc je me donne deux mois pour cela», dit M. Diberco, confiant. Pascal pour sa part, souffle. «Depuis neuf mois, je n'ai pas de crise. Ceci, grâce à une alimentation saine. Mais sachez que même en l'évitant, quand la crise arrive elle est là. Il faut juste trouver un moyen d'éliminer le fameux acide urique qui est quasiment partout», conseille ce dernier. ■

## Dr Raoul Nembot Chidjou, directeur de l'hôpital de district de Poli. «20% des patients souffrant de goutte développent les calculs rénaux»

Interview réalisée par Olive Atangana

### Quelles sont les causes de la goutte

Elle a souvent un caractère familial. Généralement, elle atteint les patients présentant certains facteurs de risques à savoir l'obésité, une consommation d'aliments riches en purines (bouillon de viande, sardines, crustacés, abats, champignons, etc.), la prise d'alcool, une maladie sous-jacente (leucémie par exemple) ou des patients présentant une insuffisance rénale. Tous ces facteurs vont entraîner une augmentation du taux d'acide urique dans le sang avec pour résultat, la formation et le dépôt des cristaux d'urate au sein du tissu et dans les articulations.

### Comment reconnaître une crise ?

La crise de goutte est plus fréquente chez les hommes que chez les femmes. En général, elle survient à l'âge mûr chez l'homme (40 ans et plus) et après la ménopause chez la femme. Elle est rare chez les plus jeunes mais plus grave dans les cas qui surviennent avant 30 ans.

On peut reconnaître une crise par les signes suivants : elle atteint le plus souvent les articulations des pieds, notamment la base du gros orteil. Elle peut aussi affecter les autres articulations (cheville, genou, poignet ou coude) ; rarement la colonne vertébrale, la hanche ou les épaules. Elle survient de façon inopinée (arthrite goutteuse aiguë), elle est soudaine,

intense, souvent dans la nuit, insupportable et l'articulation est inflammatoire, tuméfiée et chaude. Elle peut être déclenchée par : une blessure, une consommation excessive d'alcool ou des aliments riches en purine, une asthénie ou un stress émotionnel. D'autres symptômes associés peuvent être la fièvre (38,9%), les frissons, un malaise général et une accélération du rythme cardiaque. En général, les premières attaques intéressent une seule articulation et dure plusieurs jours. Après les symptômes régressent progressivement ; l'articulation retrouve sa fonction et il ne se produit aucun signe avant la crise suivante.

### Comment évolue cette maladie encore mal connue ?

Le diagnostic est généralement posé devant les symptômes spécifiques et un dosage du taux d'acide urique dans le sang. Or, la maladie évolue souvent à bas bruit et ne se révèle qu'au stade de complications dans certains cas. En plus, il faut aussi noter que lors d'une poussée aiguë, le tableau clinique n'est pas typique et le bilan biologique peut montrer un taux d'acide urique normal. Enfin, la goutte est souvent confondue avec d'autres types d'arthrite.

### Qu'est ce qui se produit dans l'organisme d'une personne atteinte ?

Normalement, l'acide urique, produit final de la dégradation des acides nucléiques cellulaires est présent en très petite quantité dans le sang. De même, l'organisme

transforme rapidement les substances présentes dans les aliments, appelées purines en acide urique. Donc, toute cause qui sera responsable d'une augmentation d'acide urique (perturbation du métabolisme de l'acide urique) ; consommation excessive d'aliment riche en purine (bouillon de viande, sardines, crustacés, abats) ; certaines affections sous-jacentes (diabète, hypertension) ; certaines formes de maladies rénales et certains médicaments (diurétiques thiazidiques), vont diminuer les capacités d'élimination de l'acide urique. Les taux sanguins vont ainsi augmenter, entraînant son accumulation dans les articulations.

### Quelles peuvent être les complications possibles ?

Non traitée, elle s'aggrave et devient chronique avec pour conséquences : la fréquence des crises qui vont augmenter ; ces crises vont durer plus longtemps et vont affecter plusieurs articulations. Les crises vont entraîner une destruction du tissu (tendons) et une déformation articulaire. Il faut noter que selon certaines études, 20% des patients souffrant de goutte développent les calculs rénaux par obstruction des voies urinaires. Enfin, si absence de traitement, des infections et des lésions rénales peuvent survenir.

### De quels moyens disposent-on pour la prévenir et la contrôler ?

Comme moyens de prévention et de contrôle des crises, nous pouvons citer : l'abstinence en boisson

alcoolisées, la perte de poids surtout chez les sujets obèses, la réduction des aliments riches en purines (le bouillon de viande, les sardines, les abats, les crustacés, les champignons, etc.), l'arrêt des médicaments qui élèvent le taux d'acide urique dans le sang (entre autres, les diurétiques thiazidiques, et bien d'autres encore...), éviter la consommation de Soda, éviter de boire des alcools forts, de la bière et enfin du jus de fruits riche en fructose peuvent suffire. Dans certains cas, un traitement médicamenteux préventif quotidien peut être nécessaire chez les patients qui ont présenté des crises répétées et sévères.

### Quel traitement et quelle alimentation adéquate pour une personne atteinte de la goutte ?

Pour le traitement, la première étape est de soulager la douleur en maîtrisant l'inflammation. Pour cela, on utilise généralement : les Anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) contre la douleur et l'œdème articulaire ; les médicaments antigoutteux (la Colchicine a longtemps été le traitement de première intention le plus couramment utilisé) ; les médicaments qui favorisent l'excrétion d'acide urique dans les urines (médicaments uricosuriques) et réduisent leur taux dans le sang. Selon certaines recherches, même la prise de bicar-

bonate de sodium peut réduire le risque de formation des calculs d'acide urique dans le tractus urinaire. Afin de diminuer la douleur, on peut aussi immobiliser l'articulation enflammée à l'aide d'une attelle. Dans certains cas, la chirurgie peut s'avérer nécessaire en cas d'accumulation excessive dans les tissus et articulation. Il est donc nécessaire de toujours consulter un Médecin pour un examen clinique et une prise en charge appropriée.

En ce qui concerne l'alimentation adéquate pour une personne atteinte de goutte, certains aliments seraient plutôt bénéfiques car ils diminueraient l'hyperuricémie. Il s'agit : des laitages ; du café ; la consommation des aliments pauvres en purines (œufs, légumes, pâtes, pain, céréales) ; la consommation des boissons non sucrées diminue aussi le risque de crise selon certaines études ; boire beaucoup d'eau (1,5 à 2l par jour) et plus particulièrement les eaux alcalines ; faire une supplémentation en Vit C (elle provoque l'élimination de l'acide urique par les reins). ■





**BICEC | J'Y SUIS RESTE**

---

## Communiqué de presse

---

# **M. Alain RIPERT, promu Administrateur de la BICEC et Membre du Directoire de la Caisse d'Épargne CEPAC, en charge du Pôle Outre-mer**

DOUALA • Avril 2018

**A** l'issue de l'Assemblée Générale de la BICEC, le 23 mars 2018 à Douala, **Monsieur Alain RIPERT**, Directeur Général de la BICEC a été **promu Administrateur de la BICEC**.

Le 30 mars 2018 à Marseille, Monsieur Alain RIPERT est aussi **nommé Membre du Directoire de la Caisse d'Épargne CEPAC en charge du Pôle Outre-mer**. Il **cumulera** dès le mois de **septembre 2018**, les deux fonctions d'Administrateur de la BICEC et celle de Membre du Directoire de la Caisse d'Épargne CEPAC.

**Lui succèdera** alors au poste de Directeur Général de la BICEC, **Monsieur Sylvain FAURE** l'actuel Directeur du Pôle Développement de BPCE International et précédemment Directeur Général de la Banque de Nouvelle Calédonie.

Le Directeur Général du Groupe BPCE International **Jean-Pierre LEVAYER** et le Président du Conseil d'Administration **Monsieur Jean-Baptiste BOKAM**, saluent les performances de la **BICEC** sous la direction de Monsieur Alain RIPERT et le **félicitent** pour ses **nouvelles fonctions**.

### **A PROPOS DE**

#### **BICEC**

La Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), filiale du Groupe BPCE, est aujourd'hui un acteur de référence du paysage bancaire camerounais, avec des performances d'ensemble solides. Elle opère autour d'un réseau bancaire de 37 agences réparties dans l'ensemble des régions du Cameroun. Avec 380 000 clients et plus de 750 collaborateurs, la BICEC est présente sur tous les segments de clientèle : particuliers, professionnels, entreprises.

#### **CEPAC**

La Caisse d'Épargne CEPAC est une banque du Groupe BPCE. La CEPAC a été créée en 1821 et opère dans les territoires de Provence, Alpes, Corse et aussi d'Outre-Mer. La banque compte plus de 2 000 000 de clients.

#### **Groupe BPCE**

Le Groupe BPCE, deuxième groupe bancaire en France, s'appuie sur deux réseaux de banque commerciale autonomes et complémentaires : celui des Banques Populaires et celui des Caisses d'Épargne. Le Groupe BPCE compte plus de 37 millions de clients et bénéficie d'une large présence en France et à l'international avec sa holding BPCE International (BPCE I). En Afrique, BPCE International est représenté au Cameroun, au Congo, au Mali, au Maroc et en Tunisie.